COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL 2002–2003
RAPPORT SUR LES ASSURANCES 2002 DU SURINTENDANT

Table des matières

Rapport annuel

Message de la présidente et du directeur général 2

Mandat, structure et ressources de la CSFO 5

Les secteurs réglementés 6
- Régimes de retraite 7
- Assurance 8
- Établissements de dépôts, courtiers en hypothèques et coopératives 9

Aperçu de la CSFO au travail 10
- 1. Délivrance de permis et surveillance 10
- 2. Observations des mesures législatives 12
- 3. Supervision des régimes de retraite 13
- 4. Appui au système d'assurance-automobile 17
- 5. Règlement de litiges et services de traitement 20
- 6. Élaboration des politiques 22
- 7. Protection des consommateurs par l'information 22
- 8. Optimisation des ressources de la CSFO 23

Rapport du Bureau de l'ombudsman des assurances 25

Rapport du Tribunal des services financiers 30

Organigramme 32

Déclarations du vérificateur (à venir) 35

État du Fonds de garantie des prestations de retraite 47

États financiers du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles 53

Rapport sur les assurances 2002 du surintendant 61

Message de la présidente et du directeur général

Ce document, le cinquième rapport annuel de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), rend compte des activités de la CSFO pendant l'exercice allant du 1er avril 2002 au 31 mars 2003. Il présente les activités et les détails financiers relevant de l'engagement pris par la CSFO de maintenir la confiance du public envers les secteurs qu'elle règlemente.

Pendant tout l'exercice 2002-2003, la CSFO a continué de promouvoir des services financiers équitables, efficients et efficaces en maintenant une attitude constructive et réceptive à l'égard du marché ontarien des services financiers.

Avec le soutien et la coopération de ses intervenants, la CSFO s'est acquittée de son mandat et a réalisé sa vision tout en tenant compte de plusieurs grands défis liés au contexte.

Convergence et harmonisation

Comme nous nous en sommes rendus compte au début de l'exercice, les institutions financières continuaient d'élaborer des produits et services qui débordaient les limites sectorielles traditionnelles, et les effets de la mondialisation et de la concentration continuaient de remettre en question le statu quo.

Nos cadres réglementaires étant à l'origine fondés sur les quatre piliers traditionnels des secteurs financiers, à savoir les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les courtiers en valeurs mobilières, des produits similaires présentant des attributs semblables étaient souvent assujettis à des dispositions réglementaires différentes. Les autorités de réglementation ont pris conscience du besoin d'établir un régime de réglementation plus efficient et plus rentable qui harmoniserait les normes entre les secteurs et les administrations.

Au cours de l'exercice, la CSFO a participé avec d'autres autorités de réglementation et d'autres intervenants à un éventail de projets visant à harmoniser la réglementation et à réduire les dédoublements et les chevauchements. Elle a notamment contribué aux initiatives suivantes :

- Consultation sur les principes et les pratiques en matière de ventes, et divulgation concernant les points de vente en vue d'harmoniser la réglementation des fonds distincts et des fonds communs de placement (également appelés polices d'assurance individuelle à capital variable ou PAICV).
- Révision des principes applicables à la régie des régimes de retraite et des lignes directrices consacrées à l'élaboration d'une loi type sur les régimes de retraite.
- Élaboration d'une entente sur l'harmonisation des catégories d'assurances et des définitions connexes.

Une conjoncture du marché exigeante

En 2002-2003, les perspectives financières sont demeurées relativement favorables au Canada et en Ontario, malgré des éléments favorisant l'incertitude économique. Toutefois, les secteurs réglementés par la CSFO ont subi des pressions diverses : une hausse des coûts, une concurrence accrue, l'évolution du contexte démographique, l'incidence de la technologie ainsi que les coûts et complexités des structures réglementaires. Dans ce contexte, le principal défi consistait à collaborer avec les secteurs réglementés pour répondre efficacement à l'évolution du marché.

Depuis sa création en 1998, la CSFO a favorisé une culture dynamique de coopération et de consultation. Ses réalisations ont été possibles grâce aux conseils et au soutien de l'industrie, des consommateurs, d'autres intervenants et du personnel de la CSFO. Grâce à cette collaboration, la Commission est mieux placée pour prévoir l'évolution du marché et pour y réagir.

Questions de réglementation

Une préoccupation de premier plan de la CSFO en 2002-2003 demeurait le maintien de marchés viables et dynamiques allié à la protection des consommateurs par une réglementation pertinente. Cette responsabilité de nature réglementaire doit tenir compte des caractéristiques d'un marché incertain et des besoins d'un régime efficace de protection des consommateurs.

Pendant l'exercice, la CSFO a travaillé sur un éventail de questions de réglementation importantes pour les Ontariens. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- Elle a apporté un soutien en matière de politique à la réforme en cours de l'assurance-automobile en Ontario et a apporté des changements au système d'assurance (élaboration d'un cadre pour l'administration d'un processus de dépôt à l'intention des parajuristes, établissement de lignes directrices préapprouvées pour les troubles associés au « coup du lapin », révision des formulaires d'assurance-automobile, etc.).
- Elle a établi un rôle pour le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA) en ce qui concerne le versement des indemnités d'accident légales pour le compte des assureurs qui sont insolvables.
- Elle a élargi la démarche axée sur le risque à la supervision des régimes de retraite par l'amorce du projet de surveillance des investissements.

La politique en matière de réglementation continuera de constituer un défi, car elle doit tenir compte des questions complexes de nature financière et économique auxquelles les secteurs réglementés sont confrontés, tout en protégeant les consommateurs. Le maintien de la confiance du public envers le cadre de réglementation applicable aux services financiers en Ontario est actuellement un objectif central de la CSFO.

Technologie

La CSFO a la responsabilité de procurer aux intervenants et aux consommateurs l'accès à des communications électroniques améliorées concernant ses activités de base. Cette année encore, le marketing en face-à-face des produits et services financiers a été complété par d'autres canaux, comme Internet, le publipostage et le téléphone. De plus, les assureurs communiquent de plus en plus par voie électronique avec leurs fournisseurs et leurs partenaires. L'industrie des services financiers s'attend à ce que les autorités de réglementation soient elles aussi capables d'utiliser ce canal pour correspondre avec leurs interlocuteurs.

Afin d'améliorer la prestation des services aux clients, la CSFO a élaboré et mis en œuvre avec succès les innovations technologiques suivantes :

- la Base de données sur les régimes de retraite, qui comprend un lien Web donnant accès à de l'information sur les régimes de retraite inscrits en Ontario;
- l'essai au moyen d'un projet pilote d'un système Web de dépôt électronique pour l'assurance-automobile appelé Système automatisé de communication de renseignements techniques sur les taux et les classifications (SACRTTC);
- la Phase II du Système de traitement des demandes par Internet (STDI), qui permet aux employés des compagnies d'assurance d'amorcer le processus d'obtention de permis pour les nouveaux agents éventuels, et de mettre fin au parrainage d'un agent ou de transférer ce parrainage, tout cela par Internet.

Les efforts innovateurs de la CSFO pour desservir ses clients ont été reconnus en 2002. La Foire de la qualité dans le secteur public de l'Ontario a décerné des certificats d'argent à la CSFO pour le SACRTTC et le Système de traitement des demandes par Internet.

Consommateurs

Pendant ce temps, les consommateurs ont dans l'ensemble continué à accéder de plus en plus à la technologie et à de l'information de pointe. Ils ont joué un rôle accru dans le processus décisionnel concernant leurs services financiers. Cet accroissement de l'intérêt et, en fin de compte, de la responsabilité a fortement poussé les consommateurs à comprendre les marchés et le rôle des autorités de réglementation. Les consommateurs des services financiers continueront de s'attendre à ce que ces autorités préservent l'intégrité du système et à ce que les intermédiaires financiers soient compétents et bien informés.

En 2002-2003, la CSFO a participé avec d'autres autorités de réglementation et avec l'industrie à un éventail de projets visant à améliorer le service à la clientèle à l'intention des consommateurs des services financiers. Par exemple, avec d'autres autorités des quatre coins du Canada :

- nous avons créé le Réseau de conciliation du secteur financier, un service national à guichet unique où les consommateurs peuvent obtenir de l'aide pour des plaintes concernant les services financiers au Canada. La CSFO a modifié le processus des services de l'ombudsman des assurances afin de faciliter le fonctionnement du Réseau;
- nous avons mis en œuvre en janvier 2003 le Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV), qui est obligatoire partout au Canada et qui uniformise les titres de compétence exigés des personnes désireuses de devenir agents d'assurance-vie.

La confiance du public dépend de la capacité de la CSFO à veiller à l'existence de normes élevées de protection des consommateurs tout en maintenant un marché dynamique et concurrentiel des services financiers. Cette démarche équilibrée est nécessaire pour que les consommateurs puissent continuer de bénéficier des services offerts par l'industrie des services financiers.

LA COMMISSION TOURNÉE VERS L'AVENIR

En septembre 2002, Bryan Davies est devenu surintendant des services financiers et directeur général. Il succédait ainsi à Phillip Howell, surintendant et directeur général intérimaire, qui a réintégré son poste de sous-ministre adjoint et d'économiste en chef au Bureau des politiques économiques du ministère des Finances.

Dans l'année à venir, la CSFO continuera d'améliorer l'efficience et l'efficacité de la structure réglementaire. Elle est déterminée à promouvoir un secteur viable et concurrentiel des services financiers, qui protège les intérêts des consommateurs et des prestataires des régimes de retraite qu'il dessert.

Martha Milczynski
Présidente
Commission des services financiers de l'Ontario
Tribunal des services financiers

Bryan Davies
Directeur général
Commission des services financiers de l'Ontario
Surintendant des services financiers

Mandat, structure et ressources de la CSFO

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme indépendant d'arbitrage et de réglementation, qui relève du ministère des Finances de la province. Elle a été établie en vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario* (la *Loi* de la CSFO).

La CSFO réglemente les compagnies d'assurance, les régimes de retraite, les credit unions, les caisses populaires, les courtiers en hypothèques et les sociétés de prêt et de fiducie en Ontario. Son mandat est de protéger l'intérêt public et d'améliorer la confiance du public envers les secteurs réglementés. Pour ce faire, la CSFO prodigue des services de réglementation servant à protéger les consommateurs de services financiers et les participants aux régimes de retraite et à promouvoir une industrie viable et concurrentielle.

La CSFO est constituée de trois entités : la Commission ou le « Conseil », composé de cinq personnes, le surintendant ou la surintendante des services financiers et le personnel qui lui est rattaché, et le Tribunal des services financiers (TSF).

Le Conseil a en vertu de la *Loi* de la CSFO un certain nombre de responsabilités, comme la publication annuelle de l'énoncé des priorités de la CSFO et la formulation de recommandations au ministre des Finances sur des questions touchant les secteurs réglementés.

Le directeur général et surintendant des services financiers est responsable de la supervision générale des secteurs réglementés, de l'administration et de l'application de la *Loi* de la CSFO et d'autres lois régissant les secteurs réglementés, ainsi que des affaires financières et administratives de la CSFO. Le personnel de la CSFO aide le surintendant à s'acquitter de ces fonctions.

Le Tribunal des services financiers est un organisme d'arbitrage qui tient des audiences concernant les ordonnances réglementaires et les projets d'ordonnances proposés par le surintendant.

Les bureaux de la CSFO sont situés au nord de Toronto. La Commission comptait au 31 mars 2003 422 employés à plein temps et un budget annuel de 39,5 millions de dollars. Les frais de la CSFO sont récupérables auprès des secteurs réglementés.

105-05883/

Les secteurs réglementés

Le secteur des services financés réglementés par la CSFO est une industrie dynamique qui soutient la vigueur économique de l'Ontario à titre de grand employeur et de source d'investissement et en fournissant des services financiers importants aux particuliers, aux familles et aux entreprises.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite des lieux de travail constituent un élément important de la sécurité financière à la retraite en Ontario. La CSFO réglemente tous les régimes de retraite enregistrés en Ontario. Ensemble, les dix principaux régimes de retraite du secteur public de la province comptent 1 033 000 participants et leur actif s'élève à 146 milliards de dollars au taux du marché. D'autre part, les dix plus importants régimes de retraite du secteur privé comptent au total 195 000 participants, avec un actif ayant une valeur marchande de 30 milliards de dollars. Les cinq principaux régimes de retraite interentreprises enregistrés en Ontario comptent au total 325 000 participants et ont un actif de 4,5 milliards de dollars au taux du marché.

La plupart des participants aux régimes de retraite appartiennent à l'un des genres de régime suivants :

- les régimes à prestations déterminées, qui fournissent un niveau de prestation préétabli au cours de la retraite;
- les régimes à cotisations déterminées, qui ont des cotisations au montant préétabli et qui versent des prestations en fonction des cotisations accumulées et du rendement des placements;
- les régimes interentreprises (à prestations déterminées ou à cotisations déterminées), établis principalement pour les secteurs ou les métiers dont les travailleurs tendent à changer fréquemment d'employeur.

En 2002-2003, le nombre total de régimes a diminué de un pour cent pour s'établir à 6 176, tandis que le nombre de participants aux régimes a augmenté de 2 p. 100 pour atteindre 1,99 million.

La répartition des participants entre les différents genres de régimes est sensiblement la même que l'an dernier. Bien que les régimes interentreprises actifs représentent seulement 2 p. 100 du nombre total de régimes actifs enregistrés, ils constituent 43 p. 100 du nombre total de participants à des régimes de retraite actifs.

Régimes de retraite enregistrés et actifs en Ontario et nombre de participants

Genre	*Au 31 mars 2003*		*Au 31 mars 2002*	
	Nombre	*% du total*	*Nombre*	*% du total*
- Régimes à cotisations déterminées	3 351	54 %	3 383	54 %
- Participants	267 237	13 %	246 586	13 %
- Régimes interentreprises à prestations déterminées	84	1 %	86	1 %
- Participants	832 127	42 %	680 695	35 %
- Régimes à prestations déterminées	2 708	44 %	2 735	44 %
- Participants	875 145	44 %	1 019 990	52 %
- Régimes interentreprises à cotisations déterminées	33	1 %	35	1 %
- Participants	19 161	1 %	16 545	1 %

Ontario

Assurance

Le secteur des assurances de l'Ontario est un marché évalué à 27 milliards de dollars. En 2002, le total annuel des primes a augmenté de plus de 12 p. 100. Les montants des primes demeurent répartis dans des proportions presque égales entre l'assurance-vie et l'assurance IARD (y compris l'assurance automobile). Cette répartition reflète un marché bien établi se caractérisant par une forte concurrence et la diversité de ses gammes de produits. Au 31 mars 2003, 398 compagnies d'assurance sont autorisées à exercer leurs activités dans la province.

Compagnies d'assurance autorisées en Ontario

Genre d'activités	*Au 31 mars 2003 Nombre*	*Au 31 mars 2002 Nombre*
Assurance-vie	100	104
Assurance IARD	217	221
Autre	81	83
Total	398	408

Volume des primes d'assurance directes souscrites en Ontario

Genre d'activités	*2002 en milliards de dollars*	*2001 en milliards de dollars*
Assurance-vie	13,4	12,3
Assurance IARD	14,1	11,8
Autre	0,2	0,2
Total	27,7	24,3

Établissements de dépôt, courtiers en hypothèques, coopératives

L'actif total des 262 credit unions et caisses populaires se chiffrait à 18,3 milliards de dollars au 31 mars 2003. La tendance au fusionnement constatée ces dernières années s'est confirmée, et les credit unions et caisses populaires ont augmenté leur actif total en 2002-2003, même si leur nombre a diminué. Le capital réglementaire (servant à garantir les dépôts) représentait 6,84 p. 100 des éléments d'actif en 2003, soit une hausse par rapport au taux de 6,78 p. 100 et de 6,70 p. 100 enregistrés en 2002 et en 2001, respectivement. Cette augmentation témoigne de la bonne santé du secteur. Le nombre de membres des credit unions et des caisses s'est maintenu aux alentours de 1,6 million.

À la fin de l'exercice, l'actif total des deux sociétés de prêt et de fiducie constituées en Ontario s'élevait à 443,8 millions de dollars. De ce montant, 82 p. 100 étaient des prêts hypothécaires et 18 p. 100 d'autres sortes de prêts et d'investissements.

En 2002-2003, 24 nouvelles coopératives ont été constituées – dix coopératives de financement, quatre de marketing, trois d'habitation, deux de travailleurs, deux de services et trois coopératives agricoles. Une fusion a également eu lieu. Au total, au 31 mars 2003, on comptait 1 701 coopératives en Ontario.

À la fin de l'exercice, la province comptait 487 courtiers en hypothèques enregistrés, comparativement à 414 l'année précédente. La valeur totale des hypothèques administrées se chiffrait à 30 milliards de dollars, soit une hausse par rapport aux 18 milliards de dollars de l'exercice précédent.

1 Aux termes du Règlement de l'Ontario 76/95 pris en application de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, les credit unions et les caisses populaires sont tenues de maintenir un capital réglementaire adéquat, c.-à-d. égal à au moins 5 p. 100 de l'actif total. En vertu de la politique de la CSFO, on détermine ce pourcentage à l'aide des règles élaborées par la Banque des règlements internationaux (BRI).

Credit unions et caisses populaires de l'Ontario

Mesure	*Au 31 mars 2003*	*Au 31 mars 2002*
Tous les établissements		
Nombre total	262	283
Actif total	18,3 milliards $	17,3 milliards $
Institutions dont l'actif dépasse 10 millions $		
Nombre	176	177
Actif	18 milliards $	17 milliards $

Ontario

Aperçu de la CSFO au travail

La CSFO exécute une variété de tâches pour s'acquitter de son mandat, qui consiste à protéger les consommateurs et les participants aux régimes de retraite et à promouvoir une industrie viable et concurrentielle. Le présent aperçu rend compte du travail réalisé par la CSFO en 2002-2003 dans ces domaines variés :

1. Délivrance de permis et surveillance
2. Observations des mesures législatives
3. Supervision des régimes de retraite
4. Appui au système d'assurance-automobile
5. Règlement de différends et services de traitement des plaintes
6. Élaboration des politiques
7. Protection des consommateurs par l'information
8. Optimisation des ressources de la CSFO

1. Délivrance de permis et surveillance

Dans son rôle de protection du public, la CSFO inscrit des personnes et des entreprises offrant des services financiers, leur délivre des permis et les surveille. Elle procède sur place à des examens de compagnies d'assurance, de régimes de retraite, de courtiers en hypothèques, de credit unions et de caisses populaires pour surveiller la conformité avec les mesures législatives et les règlements.

Pendant l'exercice, la CSFO a examiné 24 régimes de retraite qui présentaient des problèmes en ce qui concerne la déclaration sans versement des cotisations de retraite. D'autres examens axés sur les régimes interentreprises seront réalisés en 2003-2004.

En 2002-2003, la CSFO a reçu plus de 21 000 demandes de permis, demandes d'inscription et autres demandes. Les demandeurs doivent satisfaire aux exigences découlant des lois applicables, ce qui peut comprendre la réussite à un examen d'admission et la formation permanente.

Le Système de traitement des demandes par Internet de la CSFO continue d'être utilisé fréquemment. À cours de l'exercice, quelque 32 p. 100 de tous les renouvellements de permis d'agents d'assurance-vie ont été traités par Internet. Ce chiffre englobe le transfert d'agents de la catégorie d'agent parrainé à celle d'agent non parrainé.

Délivrance de permis et surveillance

Activité	*2002-2003 Nombre*	*2001-2002 Nombre*
Particuliers		
Nouveaux permis délivrés		
Permis d'agents d'assurance-vie	6 343	4 748
Permis d'agents d'assurance IARD	750	771
Permis d'agents d'assurance accidents et maladie	359	290
Permis d'experts	200	207
Permis renouvelés		
Permis d'agents d'assurance-vie*	13 466	4 914
Permis d'agents d'assurance IARD*	1 887	1 761
Permis d'agents d'assurance accidents et maladie	126	170
Permis d'experts	1 156	958
Transferts de permis d'agents d'assurance-vie de niveau I au niveau II	2 320	2 160

*Les permis sont délivrés pour une période de deux ans. La mise en œuvre des modifications apportées en 1995 a amorcé des cycles d'année d'activité élevée et d'année de faible activité. Les chiffres de 2002-2003 reflètent une année d'activité élevée.

Entreprises		
Nouveaux permis délivrés		
Permis d'agence d'assurance-vie et d'assurance IARD	315	266
Permis d'experts d'entreprise	2	4
Permis de sociétés de prêt et de fiducie	4	6
Nouvelles compagnies d'assurance	5	7
Nouveaux enregistrements délivrés		
Courtiers en hypothèques	73	56
Permis renouvelés		
Permis d'agence d'assurance-vie et d'assurance IARD*	1 988	707
Permis d'experts d'entreprise	127	126
Enregistrements renouvelés		
Permis de courtiers en hypothèques	414	446
Coopératives		
Offres de valeurs mobilières	18	16
Nouvelles constitutions en personne morale	24	13
Dissolutions/annulations	49	109
Credit unions/Caisses populaires		
Nouvelles constitutions en personne morale	1	0
Demandes de changement d'activités	130	135
Fusions	18	21

*Les permis sont délivrés pour une période de deux ans. La mise en œuvre des modifications apportées en 1995 a amorcé des cycles d'année d'activité élevée et d'année de faible activité. Les chiffres de 2002-2003 reflètent une année d'activité élevée.

Activités de surveillance

Genre	*2002-2003 Nombre*	*2001-2002 Nombre*
Examens effectués		
Compagnies d'assurance – solvabilité	35	36
Pratiques de demandes de règlement en matière d'indemnités d'accident légales	14	11
Régimes de retraite	24	10
Courtiers en hypothèques	45	37
Credit unions et caisses populaires	3	15
Sociétés de prêt et de fiducie	2	3
Vérifications policières des demandeurs de permis d'agent	20 235	8 275
Vérifications de la formation continue des agents d'assurance-vie	883	692
Vérifications des exigences liées à l'assurance erreurs et omissions des agents d'assurance-vie	2 288	n.d.
Examens des plaintes	138	156

2. Observation des mesures législatives

Dans son rôle de fournisseur de services de réglementation visant à protéger les consommateurs et à renforcer la confiance du public, la CSFO mène des enquêtes et adopte des mesures coercitives en cas de non-conformité avec des lois ou des règlements. En 2002-2003, le travail de la CSFO a mené à 19 condamnations ou plaidoyers de culpabilité pour des infractions diverses, p. ex., agir à titre de courtier en hypothèques sans être inscrit en vertu de la loi ou fournir de l'information erronée dans la demande de permis d'assurance. La CSFO a continué de prendre dans le domaine des régimes de retraite des mesures coercitives énergiques, qui ont mené à des condamnations dans des cas de non-observation des exigences concernant la déclaration de renseignements.

Les conseils consultatifs tiennent des audiences sur l'inscription et la conduite des agents d'assurance et des experts et présentent leurs recommandations au surintendant des services financiers. Ces conseils sont composés d'un représentant des agents d'assurance ou des experts, d'un représentant des assureurs et d'un représentant du surintendant. La majorité des cas sont réglés par le truchement d'un procès-verbal de transaction, sans passer par un conseil consultatif. En 2002-2003, cinq demandes d'audiences devant un conseil consultatif ont été reçues. Les cas ont été réglés de la manière suivante : un des cas a été réglé avant l'audience; un autre a fait l'objet d'une conférence préparatoire à l'audience et d'une motion, pour être ensuite ajourné; une autre affaire a fait l'objet d'une audience et une décision a été prise; deux autres dossiers feront seulement l'objet d'une audience au cours du prochain exercice. Deux audiences ont eu lieu en 2002-2003 concernant des demandes déposées pendant l'exercice précédent. Des décisions ont été prises dans ces deux cas.

Mesures d'application

Genre	*2002-2003*	*2001-2002*
Annulation de permis	12	21
Résignation de permis	23	2
Suspension de permis	15	25
Poursuites terminées	19	32
Ordonnances de cesser et de s'abstenir	1	0
Conditions imposées au moyen d'un procès-verbal de transaction	4	6
Lettres de blâme	68	40
Retrait de parrainage	5	8
TOTAL	147	134

3. Supervision des régimes de retraite

La Division des régimes de retraite supervise la conformité avec la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements qui s'y rattachent et veille à leur application. La *Loi* établit entre autres les normes minimales d'administration et de financement des régimes de retraite privés. Aux termes de la *Loi*, le surintendant des services financiers rend des décisions réglementaires sur diverses transactions entreprises par des régimes.

La Division des régimes de retraite traite les déclarations courantes relatives aux régimes de retraite (17 780 déclarations en 2002-2003). Lorsque les sociétés deviennent insolvables, le surintendant nomme généralement un tiers administrateur chargé d'assurer la liquidation en bonne et due forme des régimes correspondants. Au 31 mars 2003, la Division coordonnait l'administration de 207 régimes de retraite d'employeurs insolvables.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) est un fonds d'assurance établi en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* et administré par la CSFO. Il offre un niveau minimal de protection aux participants aux régime de retraite à prestations déterminées (employeurs uniques) lorsqu'un régime est liquidé, entièrement ou partiellement, et que le régime n'a pas un actif suffisant pour verser les prestations promises. Les états financiers du FGPR figurent aux pages 47-51 du présent rapport annuel.

Outre les travaux décrits ci-avant, la Division des régimes de retraite a traité les transactions suivantes en 2002-2003.

Ontario

Transactions traitées au titre des régimes de retraite

Genre	*2002-2003*	*2001-2002*
Nouveaux régimes enregistrés		
À prestations déterminées	134	181
À cotisations déterminées	122	143
Total	256	324
Modifications de régime enregistrées	2 652	3 153
Liquidations totales traitées		
À prestations déterminées	102	97
À cotisations déterminées	161	180
Total	263	277
Liquidations partielles traitées		
À prestations déterminées	48	59
À cotisations déterminées	41	52
Total	89	111
Fusions de régimes/ transferts d'actifs approuvés		
À prestations déterminées	129	128
À cotisations déterminées	61	62
Interentreprises	3	0
Total	193	190
Remboursement d'excédent aux employeurs dans le cas d'une liquidation totale approuvée		
À prestations déterminées	9	16
À cotisations déterminées	4	2
Total	13	18

Fonds de garantie des prestations de retraite

Demandes réglées	*2002-2003*	*2001-2002*
Nombre	10	10
Valeur totale	2 923 005 $	4 172 699 $

Surveillance axée sur le risque des régimes de retraite

Le système de base de données et de sélection des risques mis en œuvre pour surveiller le financement des régimes de retraite à prestations déterminées en est à sa troisième année d'exploitation. Le système aide à détecter les régimes de retraite qui exigent une attention plus soutenue du point de vue de la réglementation en raison de leur situation financière. Il renforce les capacités de la CSFO en ce qui concerne la supervision et la surveillance de la conformité avec les exigences liées au financement découlant de la *Loi*, ce qui permet de mieux protéger les intérêts des prestataires des régimes.

Voici les faits saillants de la surveillance axée sur le risque en 2002-2003 :

- les sommaires de l'information actuarielle concernant 1 305 régimes ont été saisis et évalués dans le système;
- le système a averti de la possibilité de problèmes dans 506 des 1 305 régimes évalués;
- la CSFO a pris des mesures réglementaires concernant 189 régimes pour lesquels des problèmes importants de conformité avaient été dévoilés;
- dans presque tous les cas, les problèmes importants ont été résolus et la conformité atteinte par des mesures correctives prises par les répondants des régimes, les administrateurs ou les actuaires;
- la CSFO a découvert un total de 34,3 millions de dollars en cotisations impayées eu égard à 51 régimes, laquelle somme a depuis été versée aux régimes par les répondants des régimes.

Misant sur le succès de la surveillance axée sur le risque du financement des régimes de retraite, la CSFO a entrepris d'élaborer un programme de surveillance axée sur le risque des investissements réalisés à partir des fonds des régimes, qui serait initialement centré sur les régimes de retraite à prestations déterminées. Ce programme examinera le niveau de risque des investissements des régimes de retraite afin d'établir si une surveillance accrue est nécessaire pour les questions liées à la réglementation. La CSFO espère achever et mettre en œuvre le programme de surveillance des investissements en 2004, après avoir consulté l'industrie.

Initiatives relatives aux politiques de réglementation

À la suite de l'arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire Monsanto en novembre 2002, décision qui soutenait la position de la CSFO selon laquelle l'excédent devait être alloué à la liquidation partielle d'un régime de retraite, le personnel de la CSFO a commencé à réviser les politiques existantes et à en élaborer de nouvelles en réponse aux répercussions de l'arrêt du tribunal et pour traiter les 267 cas de liquidation partielle qui étaient devant la Commission. Le personnel poursuit son travail dans le cadre de cette initiative en attendant l'issue de l'appel interjeté devant la Cour suprême du Canada dans cette affaire.

Par ailleurs, la CSFO a publié les nouvelles politiques suivantes de réglementation des régimes de retraite :

- Report de la date limite pour la réception des déclarations
- Exigences générales applicables aux comptes de retraite immobilisés
- Comptes de retraite immobilisés (CRI)
- Congé de maternité, congé parental et congé spécial
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Tableau sur le montant des paiements maximaux au FRV en 2003
- Obligation de déposer les états financiers des régimes de retraite ou les états financiers des caisses de retraite
- Communications électroniques entre les administrateurs et les prestataires des régimes.

Améliorations du service

En 2002-2003, un cadre a été créé pour réduire le nombre de présentations de régimes de retraite en souffrance. On récoltera les fruits de ces travaux en 2003-2004. L'Unité des opérations de la Direction des régimes de retraite a été remaniée et on a établi le poste d'analyste des régimes de retraite pour mieux réglementer les régimes de retraite à contributions déterminées.

Pour améliorer plus avant son service à la clientèle, la CSFO a entrepris l'élaboration du Lien Internet sur les régimes de retraite, qui entrera en service en septembre 2003. Il sera accessible 24 heures sur 24 sur le site Web de la CSFO. Ce lien Internet a été conçu pour donner aux intervenants et aux participants aux régimes, ainsi qu'aux autres personnes intéressées, accès à de l'information sur la plupart des régimes de retraite inscrits en Ontario.

Section du déblocage de fonds en cas de difficultés financières

La Section du déblocage de fonds en cas de difficultés financières a été créée en mai 2000 afin de permettre à certaines personnes d'accéder à leurs comptes immobilisés dans des cas définis de difficultés financières. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la CSFO a constaté une augmentation constante du nombre de demandes déposées depuis le début du programme.

	2002-2003	*2001-2002*
Demandes reçues	8 226	7 168
Demandes approuvées	7 155	6 225
Demandes rejetées	166	128

4. Appui au système d'assurance-automobile

L'assurance-automobile est obligatoire pour les conducteurs de l'Ontario. Pour protéger l'intérêt du public, la CSFO assume des responsabilités importantes dans ce domaine.

Examen des taux d'assurance-automobile

Afin de protéger les consommateurs, les compagnies d'assurance-automobile sont tenues d'obtenir l'approbation de la CSFO avant de modifier leurs tarifs ou leur système de classification des risques. En 2002-2003, on estime que le processus d'examen des tarifs a permis aux consommateurs d'économiser 32,8 millions de dollars, du fait de la différence entre les taux déposés à l'origine et les taux approuvés.

Au 31 mars 2003, le prix moyen de l'assurance-automobile en Ontario était de 19,2 p. 100 plus élevé qu'un an plus tôt. Il s'agit d'une augmentation de 20,1 p. 100 depuis la promulgation de la *Loi sur la stabilité des taux d'assurance-automobile* à la fin de 1996.

L'exercice 2002-2003 était la deuxième année d'existence du processus Respond to Market (R2M) de la CSFO pour le dépôt de modifications des tarifs applicables aux voitures de tourisme, un système accessible aux assureurs qui répondent à certains critères. Le processus R2M permet aux assureurs de réagir plus rapidement aux conditions du marché, puisque les renseignements à fournir sont moins détaillés et le processus d'examen de la CSFO plus rapide. En janvier 2003, la CSFO a rendu publics les critères mis à jour du système R2M pour la déclaration des taux d'assurance ayant une date de renouvellement ultérieure au 1er janvier 2003.

Déclarations de taux d'assurance-automobile traitées

Mesure	*2002-2003*			*2001-2002*		
	Déclarations majeures	*Respond To Market (R2M)*	*Total*	*Déclarations majeures*	*Respond To Market (R2M)*	*Total*
Véhicules de tourisme privés						
Déclarations de taux reçues	81	48	129	83	35	118
Nombre moyen de jours entre la réception de la déclaration et le traitement complet de la demande	9	2	6	6	7	6
Nombre moyen de jours pour examiner et approuver les déclarations	40	11	29	45	12	36
Déclarations visant des augmentations de taux	71	46	117	72	31	103
Déclarations visant des diminutions de taux	2	0	2	3	0	3
Déclarations ne visant aucun changement de taux	8	2	10	8	4	12

Mesure	*2002-2003*	*2001-2002*
Véhicules de tourisme non privés		
Déclarations de taux reçues	286	262
Nombre moyen de jours entre la réception de la déclaration et le traitement complet de la demande	7	6
Nombre moyen de jours pour examiner et approuver les déclarations	28	25
Déclarations visant des augmentations de taux	204	185
Déclarations visant des diminutions de taux	26	24
Déclarations ne visant aucun changement de taux	56	53

Surveillance des centres d'évaluation désignés

Les centres d'évaluation désignés (CED) sont des centres de soins de santé qui donnent des évaluations impartiales des blessures reçues dans un accident d'automobile, afin d'aider les demandeurs et les assureurs à éviter les litiges au sujet des indemnités d'accident légales. La CSFO soutient le comité ministériel du système des CED, créé par le ministère des Finances et qui rend compte à ce dernier. Le comité nomme les CED à inscrire sur la liste, précise le genre d'évaluation que chaque CED peut effectuer et élabore les lignes directrices d'évaluation. La Commission soutient également le comité en ce qui concerne la supervision et la surveillance des CED et l'étude des plaintes déposées à leur sujet.

En 2002-2003, plusieurs programmes d'assurance de la qualité ont été mis en œuvre pour les CED, en particulier un programme d'auto-vérification de CED qui vise à aider les centres à respecter les normes de qualité et de prestation de services. Le programme d'auto-vérification comprend également un rapport d'activité de CED qui permet aux CED de médecine ou de réadaptation de comparer leur rendement à celui d'autres CED de même nature.

Pendant l'exercice, un guide sur le style, la présentation et le contenu des rapports des CED de médecine ou de réadaptation a été publié afin d'uniformiser et d'améliorer la qualité de ces rapports.

Deux lignes directrices ont également été publiées pour fournir des instructions relatives au remplissage de la *Facture d'assurance-automobile standard* et pour donner un aperçu des échéanciers applicables à la tenue d'évaluations des CED en vertu de l'*Annexe sur les indemnités d'accident légales*.

*Centres d'évaluation désignés**

Mesure	*2002*	*2001*	*2000*
Nombre total de CED	107	108	119
Renvois	18 703	13 355	11 394
Évaluations effectuées	13 410	9 750	8 480
Nombre de plaintes examinées par la CSFO	115	142	87

*Les activités des CED sont enregistrées par année civile.

Protection pour les personnes blessées dans des accidents mettant en cause des véhicules automobiles non assurés

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA), administré par la CSFO, aide à indemniser les victimes d'accidents qui mettent en cause des véhicules automobiles non assurés ou non identifiés, lorsque la personne n'a pas d'assurance.

Le FIVAVA est financé par des droits de un dollar perçus pour la délivrance ou le renouvellement annuel de chaque permis de conduire en Ontario. Il récupère également les sommes perçues au titre de la responsabilité civile des automobilistes non assurés qui sont responsables d'un accident et ordonne la suspension du permis de conduire des conducteurs en défaut de paiement.

Les états financiers du FIVAVA figurent aux pages 52-57 du présent rapport annuel.

Activités du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Measure	*2002-2003*	*2001-2002*
Nombre de demandes d'indemnité	542	390
Total des décaissements	12,0 M$	9,5 M$
Nombre total de demandes d'indemnités d'accident légales	289	289
Total des paiements d'indemnités d'accident légales	8,5 M$	6,2 M$
Total des paiements relatifs à la responsabilité civile pour des blessures corporelles ou des dommages matériels	3,5 M$	3,3 M$
Remboursement des créances	2,1 M$	2,1 M$
Nombre de suspensions de permis de conduire	575	589
Nombre de remises en vigueur de permis de conduire	407	399
Nombre de créances traitées	11 958	12 578
Nombre de débiteurs ayant payé les créances	1 396	1 516
Nombre de comptes clients actifs	1 857	2 021

Ontario

5. Règlement de différends et services de traitement des plaintes

L'accès immédiat à diverses options efficaces pour régler les plaintes et les différends est important pour conserver la confiance du public. Le consommateur s'attend à des services efficaces et rapides qui l'aideront en cas de plaintes ou de différends. Le service des règlements des différends de la CSFO, qui jouit d'une haute réputation, comble ce besoin en matière d'indemnisation légale des victimes d'accidents automobiles. Par ailleurs, le Bureau de l'ombudsman des assurances surveille le système de traitement des plaintes concernant toutes les sortes d'assurances en Ontario. (Voir le Rapport du Bureau de l'ombudsman aux pages 25-29 du présent rapport annuel.)

Règlement des différends relatifs aux indemnités d'accident

Les services de règlement des différends de la CSFO ont été établis en 1990 comme partie intégrante du système d'assurance sans égard à la responsabilité. Un vaste éventail d'options pour le règlement des différends concernant les demandes d'indemnités d'accident légales est offert, notamment la médiation, l'arbitrage, l'évaluation neutre, l'appel et la modification et la révocation.

La médiation, qui est obligatoire, est la première étape du processus de règlement des différends. Personne ne peut présenter un différend à l'arbitrage ou le porter devant les tribunaux sans d'abord passer par la médiation à la CSFO. Les causes qui ne sont pas réglées par la médiation peuvent aller en arbitrage devant la CSFO, en arbitrage privé ou être portées devant les tribunaux. Seule la personne assurée peut choisir l'arbitrage devant la CSFO.

Les deux parties peuvent soumettre les décisions des arbitres de la CSFO en appel au directeur des arbitrages relativement à une question de droit. On ne peut interjeter appel de la décision du directeur ou de son délégué, bien qu'une révision judiciaire demeure possible. En outre, une procédure de modification ou de révocation est en place pour les cas où l'état de la personne assurée ont changé depuis la décision initiale, où de nouveaux éléments de preuve sont accessibles ou lorsque la décision de l'arbitre comporte une erreur évidente.

Demandes en hausse

En 2002-2003, l'activité s'est intensifiée dans le secteur de la médiation et de l'arbitrage. Le volume des demandes de médiation a augmenté d'environ 24,5 p. 100 par rapport à l'exercice précédent, mais les délais de traitement et les tarifs applicables sont demeurés stables.

Les demandes d'arbitrage ont augmenté de 6,0 p. 100, mais le nombre de cas réglés à ce stade, particulièrement jusqu'à la conférence préparatoire à l'audience, a également enregistré une hausse importante. La proportion des décisions rendues avant le délai annoncé de 85 jours après la conclusion de l'audience s'est accrue, passant de 69 p. 100 en 2001-2002 à 75 p. 100 en 2002-2003, alors que le délai moyen pour rendre une décision d'arbitrage appuyée des motifs a augmenté et est passé de 49 à 55 jours civils. Le bureau des appels a reçu 47 appels et classé 57 dossiers durant l'exercice.

Le *Code des pratiques pour le règlement des différends* est un guide pratique à l'intention des parties qui explique ce qui est requis à chaque étape de la procédure de règlement des différends. Il est affiché sur le site Web de la CSFO. La version Web comprend des formulaires à imprimer.

Le Forum du Barreau, qui regroupe des avocats s'occupant de règlement de différends, et le Forum des sociétés, qui se compose d'experts en déclaration de sinistres des compagnies d'assurance, continuent à fournir à la CSFO de précieux commentaires sur le système de règlement des différends.

Arbitrage et décisions concernant les appels

Le 31 janvier 2003, à l'issue d'une longue audience à laquelle ont participé plusieurs intervenants, le directeur des arbitrages a rendu une décision rejetant l'allégation de parti pris institutionnel faite par un assureur à l'encontre du système d'arbitrage de la CSFO.

Affaires judiciaires

Au cours de la dernière décennie, les Services de règlement des différends ont rendu un nombre imposant de décisions d'arbitrage et d'appel. Dans leurs arrêts, les juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel de l'Ontario ont d'ailleurs continué de faire référence favorablement aux décisions issues de ces arbitrages. Par exemple, en rejetant l'appel d'une décision d'un tribunal inférieur qui avait établi qu'une fusillade provenant d'une voiture n'était pas un « accident », la Cour d'appel a cité en l'approuvant l'argumentation d'affaires en arbitrage qui a permis de trancher des affaires de même nature.

Dépôt électronique des demandes de médiation et d'arbitrage

Le dépôt des demandes de médiation par voie électronique devrait être mis en service en 2004. On recevra ainsi directement des données électroniques, ce qui réduira les travaux de saisie des données. L'aide en ligne (messages et invites) abaissera le nombre élevé de demandes de médiation incomplètes actuellement reçues sur papier. Ces opérations en ligne devraient réduire les délais liés au traitement manuel imposés aux clients. Les principaux groupes de clients attendent avec impatience cette amélioration au service. Le premier document à être ainsi converti en format électronique est la *Demande de médiation*; elle a été choisie en raison de son utilisation fréquente et du travail laborieux nécessaire à son traitement. La *Demande d'arbitrage* et les formulaires de réponse à une demande de médiation ou d'arbitrage seront eux aussi convertis.

Activités des Services de règlement des différends

Mesure	*2002-2003*	*2001-2002*
Médiation		
Nouvelles demandes reçues	16 049	12 897
Dossiers classés	14 917	12 534
Taux de règlements complets	52 %	50 %
Taux de règlements partiels	14 %	17 %
Arbitrage		
Nouvelles demandes reçues	1 736	1 637
Dossiers classés	1 804	1 440
Réglés	1 558	1 223
Décisions rendues	138	138
Appels		
Nouvelles demandes reçues	47	51
Dossiers classés	57	49
Réglés	6	6
Décisions rendues	40	29

Ontario

6. Élaboration des politiques

La CSFO joue un double rôle dans l'élaboration des politiques. D'abord, elle présente des recommandations au ministre des Finances quant aux changements à apporter aux dispositions législatives que la CSFO administre. Deuxièmement, la Commission élabore des politiques réglementaires qui guident l'administration de la loi relevant de son mandat. Qui plus est, non seulement la CSFO élabore des politiques relatives au secteur des services financiers de l'Ontario, mais elle collabore également avec d'autres organismes de réglementation à l'harmonisation des politiques entre les secteurs et les administrations.

En 2002-2003, la CSFO a aidé à faire avancer plusieurs dossiers visant à protéger les consommateurs tout en harmonisant et en simplifiant la réglementation. Le personnel de la Commission a fait une contribution importante aux travaux du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA). Le Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) a uniformisé les titres de compétence exigés des candidats au permis d'agent d'assurance-vie.

La CSFO a également collaboré avec le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier et l'industrie pour créer le Réseau de conciliation du secteur financier, un mécanisme national à guichet unique pour le traitement des plaintes relatives aux services financiers au Canada.

Le personnel de la CSFO a également fait des contributions notables aux travaux de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) et du Forum conjoint dans les domaines suivants : élaboration de lignes directrices sur la régie des régimes; changements proposés aux règles fédérales régissant les investissements; loi type sur les régimes de retraite; examen des régimes fondés sur l'accumulation du capital; préparation d'une nouvelle entente sur les retraites entre les administrations. Cette nouvelle entente vise à régler les problèmes qui surgissent lorsqu'un régime de retraite a des participants dans plusieurs provinces et à établir comment appliquer les lois de chaque administration.

En 2002-2003, la CSFO et le ministère des Finances ont élaboré et mis en œuvre des modifications législatives touchant plusieurs lois relatives aux services financiers. Par exemple, les modifications à la *Loi sur les assurances* comprennent des dispositions concernant la nomination et le rôle de l'actuaire désigné des compagnies d'assurance. Cette modification renforcera la norme d'application de la réglementation et réduira la probabilité qu'un assureur de l'Ontario devienne insolvable ou affaibli du point de vue financier. La CSFO s'est également attachée à exécuter une initiative qu'elle a élaborée en collaboration avec le CCRRA afin de réduire et d'harmoniser le nombre de catégories d'assurance, d'uniformiser les définitions et de rationaliser le processus d'approbation des nouvelles catégories. La *Loi sur les assurances* a été modifiée pour permettre la mise en place des nouvelles catégories. La CSFO préparera les règlements nécessaires, qui seront ensuite examinés par le gouvernement; cette tâche devrait être terminée en 2004.

Pour assumer ces deux rôles, la CSFO doit constamment évaluer les tendances du marché et sa propre réponse. La participation des partenaires de la CSFO (fournisseurs et consommateurs de services financiers, administrateurs et participants des régimes de retraite, conseillers et consultants, avocats et professionnels de la santé, etc.) est absolument essentielle. Les commentaires des partenaires permettent à la CSFO de détecter les nouveaux enjeux, d'y répondre efficacement et de recommander les politiques appropriées.

7. Protection des consommateurs par l'information

Aujourd'hui, dans le marché des services financiers, l'information du consommateur constitue un aspect important de sa protection. Un consommateur informé est plus apte à évaluer une gamme de produits et à choisir ceux qui lui conviennent le mieux. Dans le cadre de son mandat de protection du consommateur, la CSFO déploie tout un éventail d'outils de communication afin d'aider le consommateur à prendre des décisions informées.

Les consommateurs sont désormais nombreux à accéder à l'information prodiguée à leur intention sur le site Web de la CSFO (www.fsco.gov.on.ca). Le site offre en ligne, à l'intention des consommateurs, un grand nombre de documents : des brochures, des bulletins, des répertoires de spécialistes agréés des services financiers, des rapports sur l'application de la loi ainsi que le *Code des pratiques pour le règlement des différends*.

La CSFO produit plusieurs autres publications à l'intention du consommateur, notamment : *CSFO – Vos recours - La protection des consommateurs sur les marchés financiers, Vos droits en matière de pension, L'achat d'une assurance-automobile, À la recherche d'assurance-santé de voyage* et *Services de règlement des différends*. Ces brochures sont disponibles par voie électronique et sur papier. La CSFO se charge également de distribuer à l'intention des consommateurs des articles aux quotidiens, aux journaux communautaires et aux stations locales de radios et de télévision de l'Ontario. Cette couverture médiatique fournit de l'information utile aux consommateurs et stimule la demande directe de brochures de la CSFO.

8. Optimisation des ressources de la CSFO

En vertu de son mandat visant à soutenir une industrie des services financiers viable et concurrentielle, la CSFO est déterminée à fournir de la valeur en contrepartie des dollars qui lui ont été alloués et elle s'efforce de tirer le maximum de ses ressources humaines, financières et technologiques. La CSFO est responsable envers ses partenaires de l'efficacité et de la qualité des services qu'elle propose.

Préparation des futurs dirigeants

Le programme de perfectionnement du personnel de la CSFO intitulé AVENIR, qui vise à préparer les dirigeants de demain, a terminé sa quatrième année. En raison d'un début tardif, les projets amorcés l'an dernier ont été prolongés jusqu'à cette année. Vingt-huit employés ont participé à l'une des quatre équipes afin d'acquérir de l'expérience à un poste de direction dans le cadre de projets d'entreprise. Une des équipes a formulé des recommandations pour la mise en œuvre d'un programme informel de reconnaissance des employés à la CSFO. Une deuxième équipe a proposé une structure propice à la réalisation des valeurs de la CSFO. Une troisième a élaboré un concept visant à établir une banque de connaissances pour aider au partage des compétences et des connaissances professionnelles entre les membres du personnel. Enfin, une quatrième équipe a poursuivi la série de déjeuners-conférences et a aussi organisé le programme de formation des équipes AVENIR.

Examen des modes de fonctionnement

En 2002-2003, la Direction de l'examen des modes de fonctionnement a continué de travailler avec les divers secteurs d'activité de la CSFO dans le but d'améliorer la prestation de ses services aux clients internes et externes. La Direction améliore ses activités en analysant ses procédés de prestation de services et en y apportant les modifications nécessaires, ainsi qu'en fournissant des conseils spécialisés en gestion de projet.

Voici quelques exemples frappants des efforts déployés à cet égard au cours de l'exercice : l'élaboration et la mise en œuvre du système *Project Reporting Online* (un système électronique de suivi et de gestion de projets); le lancement du système d'information sur les régimes de retraite; les travaux de planification initiale consacrés au système de dépôt électronique de la Direction des services de règlement des différends pour les applications de médiation et d'arbitrage; l'amorce d'un examen opérationnel des processus liés à l'évaluation et aux recettes de la CSFO à la Direction des services généraux; la mise en œuvre de recommandations issues d'un examen de la structure de comités internes de la CSFO.

Engagement envers la qualité des services

Reflétant son engagement à fournir des services de qualité dans l'exécution de ses activités réglementaires, la CSFO a par son programme de qualité des services continué de promouvoir l'initiative gouvernementale visant à faire de la fonction publique de l'Ontario une organisation davantage axée sur la clientèle. La CSFO participe au conseil de la qualité du service du ministre des Finances et dispose d'un comité interne de la qualité des services qui regroupe les représentants de chaque

direction en vue de mettre en avant les initiatives au chapitre de la qualité du service et de promouvoir le respect des normes communes de service du ministère. Le programme de la qualité des services de la CSFO est étroitement lié à la campagne Bright Ideas, qui a été amorcée en 2002 pour mettre à profit les suggestions des employés de la Commission. Cette campagne a déjà permis la mise en œuvre de nombreuses suggestions des employés en vue d'améliorer le service à la clientèle, d'éliminer des procédés superflus et d'améliorer le milieu de travail.

Dans le cadre de ses activités réglementaires, la CSFO a également pris des engagements en matière de qualité du service pour les examens et les enquêtes. La CSFO s'est engagée à offrir des services impartiaux, objectifs, efficients et efficaces. Ses examinateurs et ses enquêteurs sont tenus de faire preuve d'honnêteté et d'intégrité et d'utiliser au mieux leurs connaissances et leurs sens commun ainsi que d'autres valeurs professionnelles.

La CSFO est une organisation particulièrement dynamique, dont la culture axée sur l'innovation a été reconnue à l'intérieur et à l'extérieur de la fonction publique de l'Ontario. Parmi les prix qu'elle a obtenus récemment, mentionnons deux certificats d'argent à la Foire de la qualité dans le secteur public de 2002 pour son Système de traitement des demandes par Internet et pour le Système automatisé de communication de renseignements techniques sur les taux et les classifications (SACRTTC), ainsi que deux prix Ovation, en 2002, de la section de Toronto de l'Association internationale des professionnels de la communication pour le bulletin interne de la CSFO à l'intention des employés, *Focus*.

Par ailleurs, le personnel de la CSFO a été honoré par Centraide en janvier 2003 pour le talent, la créativité et le dévouement dont il a fait preuve pendant la campagne de 2002 de Centraide. La CSFO a été l'une des 25 entreprises et organisations de la région du Grand Toronto à recevoir un prix de l'engagement des employés. La CSFO s'est vue décerner ce prix dans la catégorie des institutions publiques comptant moins de 500 employés. La campagne de la CSFO a permis de recueillir plus de 41 000 $, soit une augmentation de 32 p. 100 par rapport à 2001.

Rapport du Bureau de l'ombudsman des assurances

Le Bureau de l'ombudsman des assurances soutient le mandat général de la CSFO consistant à protéger les consommateurs et à maintenir la confiance du public en fournissant un guichet unique auquel les consommateurs peuvent s'adresser lorsqu'ils ont un problème avec une institution réglementée par la Commission.

Le Bureau fournit des services de supervision des pratiques de l'industrie : enquêtes sur des allégations d'inconduite de la part de compagnies d'assurance, d'agents ou d'experts d'assurance; analyses du marché permettant d'alimenter l'élaboration de matériel d'information à l'intention des consommateurs et de promouvoir les pratiques exemplaires dans l'industrie; services de règlement de plaintes pour les assureurs constitués en personne morale à l'échelon provincial; réponses aux demandes de renseignements par téléphone, par courriel ou par la poste concernant les secteurs réglementés et les programmes offerts par la CSFO.

1. Rôle de supervision du traitement des plaintes au sein des compagnies

Le Bureau supervise le système ontarien de traitement des plaintes à la disposition des consommateurs de services d'assurance. Selon ce système, les compagnies d'assurance doivent :

- disposer d'un protocole donnant aux consommateurs une perspective claire des procédures de traitement des plaintes en vigueur dans leur compagnie et précisant le mode de dépôt d'une plainte auprès de la compagnie, la personne avec laquelle communiquer, la durée possible de la procédure et les étapes suivantes pour les plaintes non réglées;
- informer les consommateurs de l'existence de ce protocole et le diffuser à tous les employés de première ligne afin d'aider les consommateurs concernant les plaintes;
- avoir un agent chargé du processus de traitement des plaintes de la compagnie, qui assurera la liaison avec le Bureau. La CSFO affiche les noms de ces personnes sur son site Web afin d'aider les consommateurs à l'égard de leurs plaintes;
- recueillir et communiquer des données sur les plaintes à la CSFO chaque trimestre.

Si un consommateur ne parvient pas à régler sa plainte avec la compagnie d'assurance, il peut demander une lettre de l'agent chargé du processus de traitement des plaintes énonçant la position finale de la compagnie à propos de la plainte. L'agent doit également informer le consommateur de son droit de faire examiner la plainte par un tiers et lui fournir le nom et les coordonnées du service de consultation indépendant qui peut enquêter sur la plainte.

Chaque compagnie d'assurance doit communiquer au Bureau le nom du tiers indépendant auquel elle a recours. La plupart des compagnies d'assurance sont membres d'un service de consultation relevant du Réseau de conciliation du secteur financier (RCSF). Pour les plaintes non réglées concernant des compagnies d'assurance IARD membres, le tiers indépendant est généralement le Service de conciliation en assurance de dommages (SCAD). Les plaintes non réglées concernant des compagnies d'assurance-vie et d'assurance-maladie membres peuvent être transmises au Service de conciliation des assurances de personnes du Canada (SCAPC). En ce qui a trait aux plaintes non réglées liées à des entreprises qui ne sont pas membres du RCSF, c'est le Bureau de l'ombudsman des assurances qui est habituellement le tiers indépendant.

2. Analyse des données sur les plaintes fournies par les compagnies

Depuis janvier 2001, les compagnies transmettent chaque trimestre au Bureau de l'ombudsman des données sur le nombre et la nature des plaintes qu'elles reçoivent. Le Bureau peut ainsi déterminer et suivre les problèmes et, à l'aide de l'information recueillie au cours de ses propres activités liées aux demandes de renseignements et aux plaintes, cibler des aspects précis des pratiques commerciales en vue d'enquêtes.

En 2002-2003, les compagnies déclarent avoir reçu 8 265 plaintes, soit une hausse de 8,2 p. 100 par rapport aux 7 604 plaintes déclarées au cours de l'exercice précédent. Un examen des données sur les plaintes par secteur d'activité et par fonction opérationnelle révèle des tendances intéressantes d'un exercice à l'autre.

Comparaison du volume des plaintes par secteur d'activité

Comparaisons les plus notables des données sur les plaintes par secteur d'activité :

- Les volumes des plaintes concernant l'assurance-automobile et l'assurance-incendie ont augmenté de 21,7 p. 100 et 48,0 p. 100 respectivement.
- Les plaintes concernant les assurances voyage ou maladie et les assurances-vie ont diminué de 28,0 p. 100 et 6,9 p. 100 respectivement.

Comparaison du volume des plaintes par fonction opérationnelle

Comparaisons les plus notables des données sur les plaintes par fonction opérationnelle :

- Les plaintes touchant la tarification et la sélection des risques ont grimpé en flèche de 60,4 p. 100.
- Les plaintes concernant le marketing et les services aux propriétaires des polices ont baissé de 23,3 p. 100 et de 10,5 p. 100 respectivement.

3. Activités associées aux demandes de renseignements, au traitement des plaintes et aux enquêtes concernant des compagnies d'assurance

Activités associées aux demandes de renseignements et au traitement des plaintes concernant des compagnies d'assurance

En 2002-2003, le Bureau a reçu 11 074 demandes de renseignements téléphoniques et 998 plaintes écrites concernant les produits ou les pratiques commerciales d'assureurs. La majorité de ces plaintes (749) n'étaient pas passées par le processus de traitement des plaintes de la compagnie. Dans ce cas, le Bureau a renvoyé le consommateur à la compagnie en question.

Bureau de l'ombudsman des assurances : demandes de renseignements, plaintes et enquêtes concernant des compagnies d'assurance

Activités	*2002-2003*	*2001-2002*
Demandes de renseignements	11 074	7 571
Plaintes	998	906
Total	12 072	8 477
Enquêtes commencées	282	274
Enquêtes closes	288	264

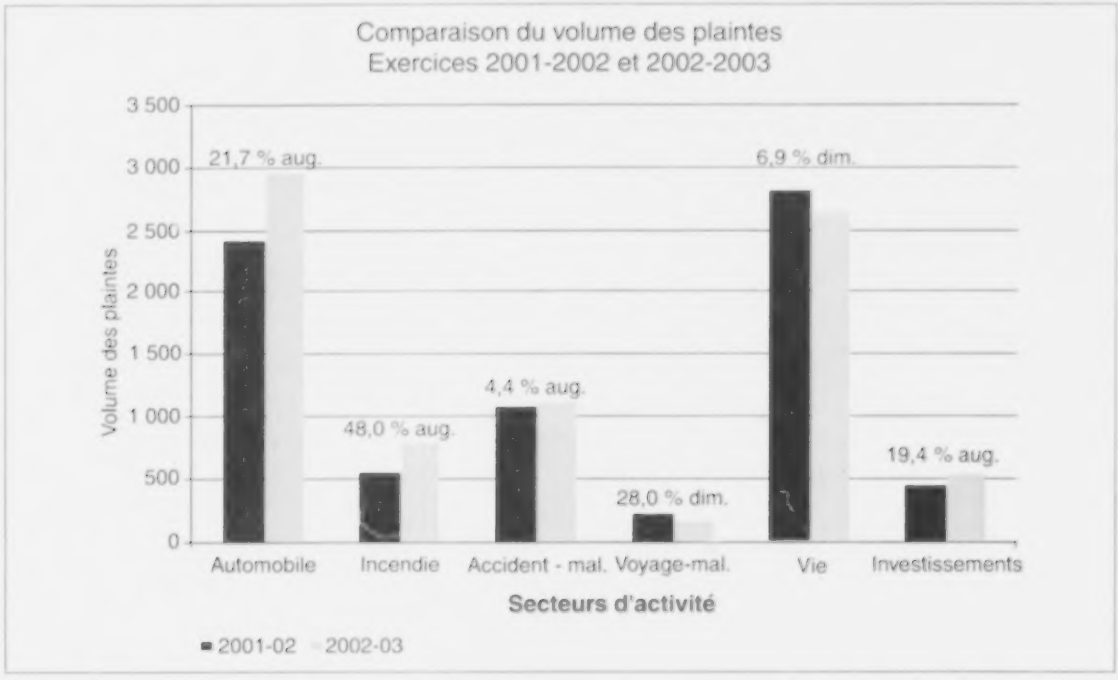
Comparaison du volume des plaintes
Exercices 2001-2002 et 2002-2003
Volume des plaintes
3 500
3 000
2 500
2 000
1 500
1 000
500
0
21,7 % aug.
48,0 % aug.
4,4 % aug.
28,0 % dim.
6,9 % dim.
19,4 % aug.
Automobile
Incendie
Accident - mal.
Voyage-mal.
Vie
Investissements
Secteurs d'activité
2001-02
2002-03

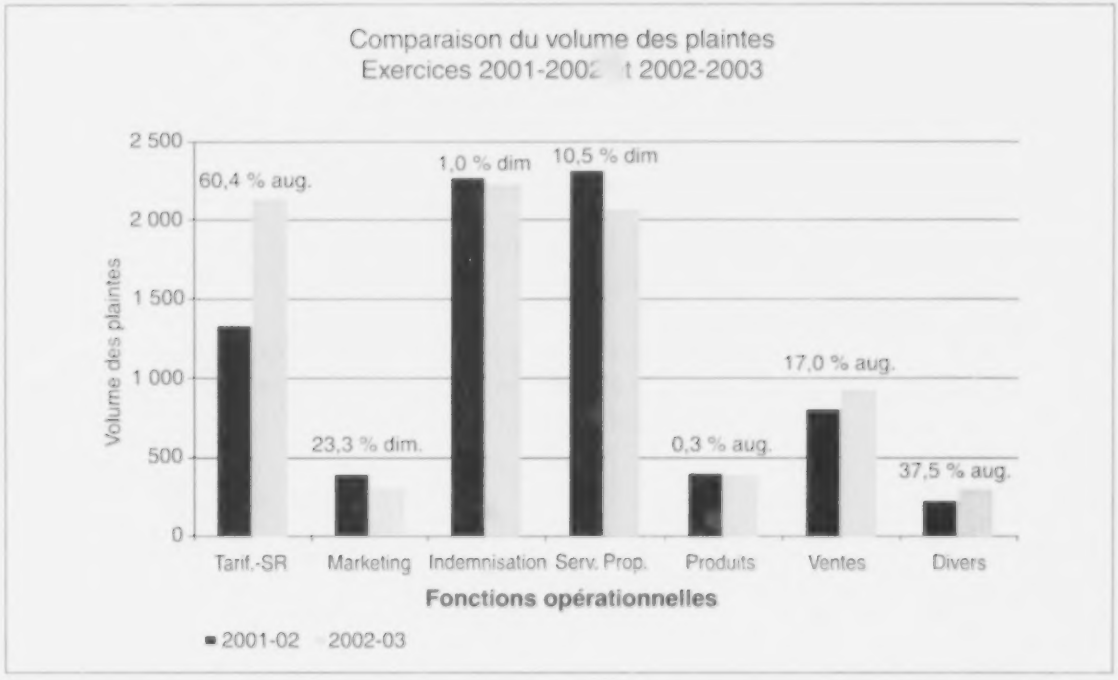
Comparaison du volume des plaintes
Exercices 2001-2002 et 2002-2003
Volume des plaintes
2 500
2 000
1 500
1 000
500
0
60,4 % aug.
23,3 % dim.
1,0 % dim
10,5 % dim
0,3 % aug.
17,0 % aug.
37,5 % aug.
Tarif.-SR
Marketing
Indemnisation
Serv. Prop.
Produits
Ventes
Divers
Fonctions opérationnelles
2001-02
2002-03

Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête

Pour enquêter sur des plaintes non réglées, le Bureau fait usage de divers outils de règlement de conflits – par exemple la recherche des faits, l'analyse et la négociation. Dans 31 des 288 enquêtes effectuées en 2002-2003, le Bureau a énoncé des réserves au sujet des pratiques commerciales de la compagnie en question et a fait des recommandations en vue de changements. Dans tous les cas, les compagnies ont accepté les recommandations et ont mis en application ces recommandations. Voici quelques exemples :

- Une compagnie d'assurance a refusé d'apporter un changement à la politique d'assurance-vie d'une consommatrice du fait que cette dernière n'avait pas voulu signer un formulaire d'autorisation de divulgation des renseignements concernant ses institutions financières. Le Bureau a recommandé à la compagnie de revenir sur sa décision, car la compagnie avait indiqué que l'information omise n'était ni pertinente ni nécessaire. Le Bureau a également recommandé que la compagnie suive l'exemple d'autres entreprises pour ce qui est de l'usage de formulaires d'autorisation de portée générale et qu'elle fasse des exceptions de manière à satisfaire les besoins des deux parties. La compagnie d'assurance a accepté ces deux recommandations.
- Une consommatrice a acheté des polices d'assurance-vie temporaire pour sa famille et pour elle-même et a versé des paiements annuels pendant neuf ans. La consommatrice a ensuite demandé à ce que les factures soient envoyées à son adresse résidentielle au lieu de son bureau, car elle allait établir son entreprise à la maison. La compagnie d'assurance n'a pas donné suite à la demande. En 2001, cette personne s'est rendue compte qu'elle n'avait versé aucun paiement depuis 1998 et a averti la compagnie. Celle-ci l'a informée qu'une facture avait été envoyée à l'adresse initiale en 1999 et que les primes d'assurance n'avaient pas été payées. La compagnie avait tenté de localiser sa cliente, mais n'avait pas consulté le dossier dans lequel était classé l'avis de changement d'adresse non traité. L'assureur avait ensuite résilié les polices de la consommatrice. Lors de l'examen de la plainte, le Bureau a recommandé à la compagnie d'ajouter plusieurs étapes à ses pratiques de suivi en cas de résiliation. L'assureur a accepté cette recommandation et a proposé de rétablir les politiques de la consommatrice.

Bureau de l'ombudsman des assurances : résultats des enquêtes en 2002-2003

Issue	*Nombre de dossiers*	*Proportion*
Pratiques commerciales jugées acceptables	238	83 %
Recommandations faites par le Bureau de l'Ombudsman	31	11 %
Procédures expliquées aux consommateurs	13	4 %
Autres	6	2 %
Total	288	100 %

4. Activités concernant les pratiques d'agents d'assurance

En réponse à des plaintes et à des allégations de mauvaise conduite et d'inobservation des lois sur l'assurance de la part d'agents d'assurance, le Bureau a trouvé justifiable de recommander des enquêtes dans 74, soit environ la moitié, des 139 dossiers clos en 2002-2003. Ces chiffres étaient très proches des résultats des exercices précédents.

5. Accès à guichet unique

Le Bureau de l'ombudsman des assurances répond aux plaintes écrites de la CSFO (et en assure le suivi) concernant d'autres secteurs réglementés : credit unions et caisses populaires, sociétés de prêt et de fiducie, coopératives, courtiers en hypothèques et régimes de retraite.

Plaintes dans les secteurs autres que le secteur des assurances en 2002-2003

Secteur	*Nombre de plaintes*	*Proportion*
Régimes de retraite	41	65 %
Courtage hypothécaire	17	27 %
Credit Unions	3	5 %
Sociétés de prêt et de fiducie	0	0 %
Coopératives	2	3 %
Totals	63	100 %

Rapport du Tribunal des services financiers

Le Tribunal des services financiers, qui relève du mandat de la CSFO, est un organisme d'arbitrage indépendant qui tient audience ou fait enquête sur certaines décisions réglementaires ou sur certaines décisions proposées par le surintendant des services financiers. Ces procédures sont entreprises à la demande des parties concernées.

Le Tribunal est constitué de la présidente et de deux vice-présidents, qui sont également présidente et vice-présidents de la CSFO, et d'autres membres (jusqu'à 12) tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. On trouvera des notices biographiques sur les membres actuels du Tribunal sur le site Web de la CSFO (www.fsco.gov.on.ca).

Le mandat du Tribunal est d'offrir un processus d'audience poussé et impartial qui demeure accessible, rapide et équitable. Ses procédures suivent les *Règles de pratique et de procédure* et les *Instructions relatives à la pratique*, que le Tribunal promulgue lui-même, ainsi que la *Loi sur l'exercice des compétences légales*. Le Tribunal a la compétence exclusive de décider de toute question de fait ou de droit soulevée lors de toute procédure y ayant cours.

Un Comité consultatif juridique conseille le Tribunal au sujet du processus d'arbitrage. Le Tribunal revoit actuellement ses *Règles de pratique et de procédure* avec l'aide du Comité. Le Tribunal poursuit l'élaboration et la révision des normes de rendement et des mesures afin de rehausser la qualité et l'efficacité des procédures d'audience et du processus décisionnel. Le calendrier des audiences et les décisions du Tribunal sont affichés en ligne à l'intention des participants aux audiences.

L'an dernier, le Tribunal a rationalisé ses règles de procédure afin de répondre aux demandes faisant suite à des décisions du surintendant relativement au retrait de fonds immobilisés en cas de difficultés financières. Ces demandes sont ainsi traitées en priorité de manière à ce que les décisions s'y rattachant soient rendues promptement.

Au cours de l'exercice, le Tribunal a entrepris une révision de ses lignes directrices sur les conflits d'intérêt.

*Activités du Tribunal des services financiers 2002-2003**

Activité	*Régimes de retraite (hormis les cas de difficultés financières)*	*Régimes de retraite (uniquement les cas de difficultés financières)*	*Courtage hypothécaire*	*Assurance*	*Credit Union*	*Total*
Nombre de nouveaux cas déposés	16	17	2	1	1	37
Journées d'audience**	10	0***	1	1	0	12
Journées consacrées à d'autres activités liées à des audiences (ajournements, conférences préparatoires à l'audience, téléconférences, conférences de règlement amiable, motions**, etc.)	64	1	4	3	0	72
Nombre total de journées liées à des audiences	**74**	**1**	**5**	**4**	**0**	**84**
Dossiers clos**	17	33	1	3	1	55

* Le tableau ne tient pas compte des rencontres trimestrielles du Tribunal, des journées de délibération ni de la rédaction des décisions.

** Les chiffres peuvent inclure des dossiers antérieurs à l'exercice 2002-2003.

*** Les audiences des cas de difficultés financières ont lieu par échange de documents écrits seulement, à moins que la partie requérante ne demande que l'audience se tienne d'une manière différente.

Ontario

En date du 1 Avril, 2003

Commission des services financiers de l'Ontario

Organigramme

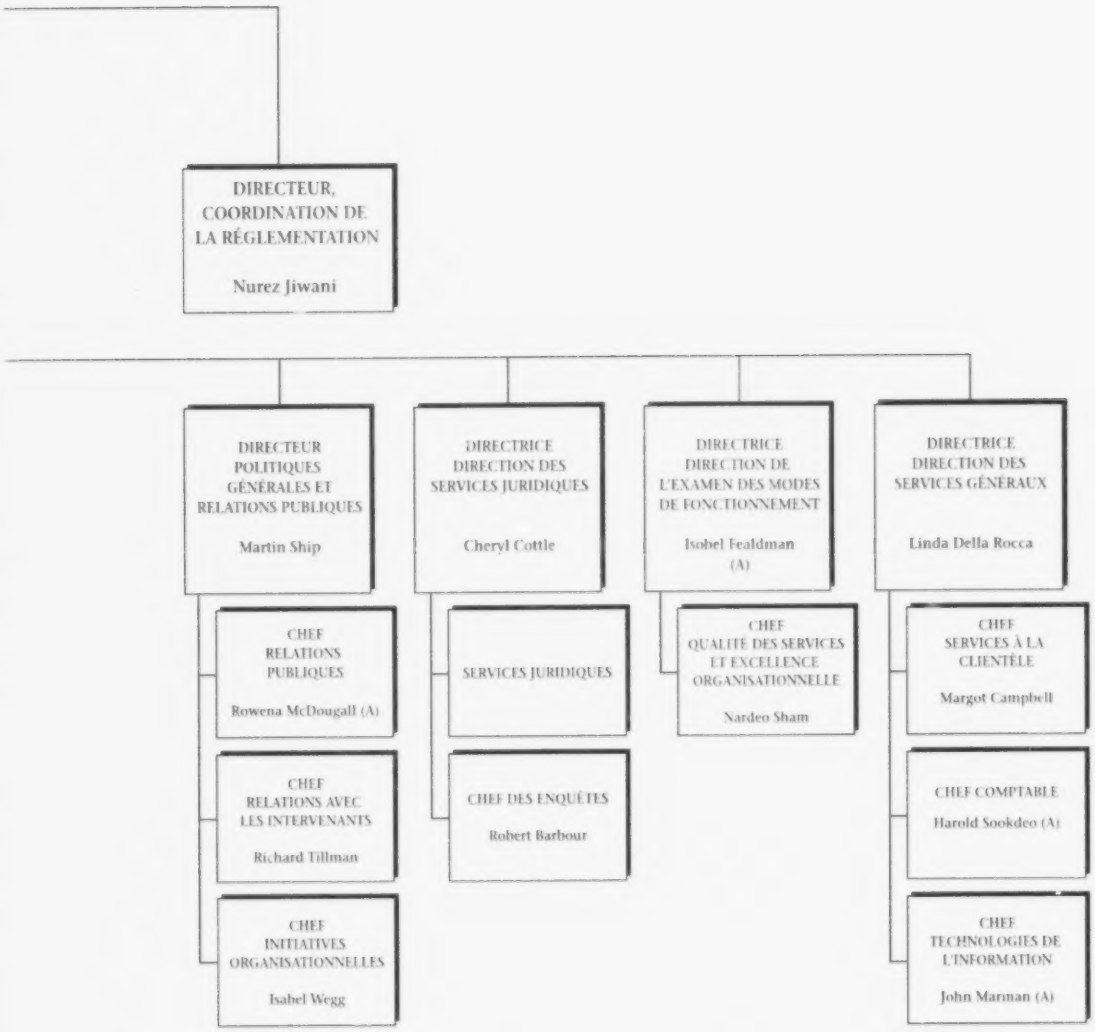

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2003

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
CP 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Destinataires : la Commission des services financiers de l'Ontario
le ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Commission des services financiers de l'Ontario en date du 31 mars 2003 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à la même date. Ces états financiers relèvent de la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à donner une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai procédé à la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. En vertu de ces normes, je suis tenu de planifier et d'exécuter une vérification de manière à obtenir une certitude raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondages, des preuves fournies à l'appui des montants et des renseignements qui figurent sur les états financiers. Une vérification s'appuie également sur une évaluation des principes comptables et des estimations importantes utilisés par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

Selon moi, ces états présentent d'une façon correcte, sous tous les aspects importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2003, ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est terminé à la même date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 31 octobre 2003

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

BILAN
AU 31 MARS 2003

	2003 (k$)	2002 (k$)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7	6
Débiteurs	27 380	25 980
Charges payées d'avance	118	84
	27 505	26 070
Immobilisations (nettes) (note 5)	2 326	2 745
	29 831	28 815
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 129	2 157
Recettes différées (note 8)	4 260	3 009
Actif net		
En immobilisations	2 326	2 745
Investissement de la Province	21 116	20 904
	23 442	23 649
	29 831	28 815

Engagements et éventualités (note 6)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Autorisé par :

Directeur général et surintendant des services financiers
Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 (k$)	2002 (k$)
Recettes (note 3)		
Cotisations	20 836	20 284
Droits annuels des régimes de retraite	8 070	7 900
Droits et permis	5 165	4 731
Inscriptions	752	642
Autres	89	94
	34 912	33 651
Dépenses		
Traitements et salaires	22 709	20 788
Avantages sociaux	4 379	3 658
Transport et communication	812	690
Services	11 066	12 261
Fournitures et équipement	700	534
Amortissements	1 626	2 204
Créances douteuses	17	58
Paiement de transfert	20	20
	41 329	40 213
Moins : recouvrements (note 7)	1 825	1 594
	39 504	38 619
Excédent des dépenses sur les recettes	4 592	4 968

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 (k$)			2002 (k$)
	Investissements en immobilisations	Investissements de la province	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	2 745	20 904	23 649	9 311
Acquisition d'immobilisations	1 207	(1 207)	—	—
Excédent des dépenses par rapport aux recettes	(1 626)	(2 966)	(4 592)	(4 968)
Contribution de la province (note 9)	—	4 385	4 385	19 306
Solde à la fin de l'exercice	2 326	21 116	23 442	23 649

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2002 (k$)	2001 (k$)
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les recettes	(4 592)	(4 968)
Amortissements	1 626	2 204
	(2 966)	(2 764)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(1 400)	(15 786)
Charges payées d'avance	(34)	83
Créditeurs	(28)	777
Recettes différées	1 251	(735)
	(211)	(15 661)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Contribution de la province	4 385	19 306
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(1 207)	(881)
Variation nette de la trésorerie	1	—
Trésorerie au début de l'exercice	6	6
Trésorerie à la fin de l'exercice	7	6

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2003

1. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

La Commission des services financiers de l'Ontario (la Commission) a été constituée en vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*. La Commission a pour mandat de renforcer la confiance des consommateurs et du public dans les activités de réglementations de l'Ontario régissant les secteurs des assurances, des régimes de retraite, des credit unions, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des coopératives et des courtiers en hypothèques, ainsi que de faire des recommandations au ministre des Finances sur les questions touchant les secteurs réglementés. La Commission exécute les lois suivantes : la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les régimes de retraite*, la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*, la *Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie*, la *Loi sur les courtiers en hypothèques* et la *Loi sur les sociétés coopératives*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables utilisées à cet effet sont résumées ci-dessous :

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels connexes	2 ans
Améliorations locatives	pour la durée du contrat

(b) Constatation des recettes

Les recettes de cotisation tirées des secteurs des assurances, des credit unions, des caisses populaires et des sociétés de prêt et de fiducie sont constatées au moment où sont engagés les coûts récupérables de l'exécution des diverses lois qui régissent ces secteurs. Les montants sont fondés sur une estimation des coûts récupérables puisque les montants exacts des coûts récupérables des différents secteurs ne peuvent être déterminés avant l'exercice suivant.

La commission utilise une estimation pour constater les cotisations annuelles exigibles de chaque régime de retraite inscrit de la province, car le montant exact de ces frais ne peut être déterminé avant le dépôt du relevé annuel du régime de pension, soit de six à neuf mois après la fin de l'exercice fiscal du régime.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2003

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (*suite*)

Les ajustements apportés aux recettes, le cas échéant, pour compenser les écarts entre les montants constatés selon des estimations et les montants exacts des recettes sont inscrits au produit de l'année où ces montants exacts sont constatés.

(c) Recours à l'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Les montants exacts peuvent être différents de ces estimations.

3. RECETTES

Voici, pour l'exercice fiscal, les recettes associées aux lois et règlements suivants, encaissées en vertu des lois exécutées par la Commission :

	2003 (k$)	2002 (k$)
Loi sur les assurances		
Cotisation des assureurs	19 761	19 386
Droits, permis et autres recettes	3 946	3 816
Loi sur les régimes de retraites		
Frais de présentation des relevés annuels et frais d'inscription	8 139	7 971
Frais d'accès aux fonds de retraite immobilisés et autres recettes	833	704
Loi sur les caisses populaires et les credit unions		
Cotisation des credit unions	915	656
Droits et autres recettes	467	302
Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie		
Cotisation des sociétés de prêt et de fiducie	160	241
Droits, permis et inscriptions	34	49
Loi sur les courtiers en hypothèques		
Inscriptions	641	515
Loi sur les sociétés coopératives		
Droits et autres recettes	16	11
	34 912	33 651

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2003

4. AVANTAGES SOCIAUX

(a) Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents par leur participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (Caisse de retraite du SEFPO), lesquelles sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont considérés comme des régimes à cotisations déterminées puisque la Commission ne possède pas les renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes la comptabilité de régimes à prestations déterminées. Les contributions de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du SEFPO pendant l'exercice s'élevaient à 1 344 634 $ (en 2002 : 940 416 $) et sont comprises dans les avantages sociaux.

(b) Prestations autres que les prestations de retraite

Les charges des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite sont payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas comprises dans l'état des résultats d'exploitation. Les prestations de départ prévues par la loi sont versées à la cessation d'emploi du personnel admissible.

5. IMMOBILISATIONS

	2003 (k$)			2002 (k$)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	2 504	1 907	597	511
Logiciels	588	396	192	80
Ameublement et matériel de bureau	107	34	73	56
Améliorations locatives	3 129	3 129	–	1 056
Logiciels en cours de développement	1 464	–	1 464	1 042
	7 792	5 466	2 326	2 745

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2003

6. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

(a) La Commission s'est engagée à verser des paiements minimaux pour le loyer de bureaux pendant les six prochaines années, comme suit :

	(k$)
2003/04	3 812
2004/05	3 884
2005/06	3 884
2006/07	3 884
2007/08	3 884
2008/09	2 265
	21 613

(b) La Commission participe à diverses poursuites judiciaires dans le cadre normal de ses activités. Les règlements, s'ils ont lieu, seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu. L'issue de ces poursuites et les mesures qui en découleront ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

7. RECOUVREMENTS

La Commission fournit des services de soutien (administratif et autres) à diverses organisations, et elle recouvre auprès de ces dernières les frais liés à la prestation de ces services conformément au protocole d'entente ou à l'accord conclu avec chacune d'elles. Ces recouvrements se répartissent ainsi :

	2003 (k$)	2002 (k$)
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	1 096	979
Fonds de garantie des prestations de retraite	208	237
Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite	174	162
Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance	187	197
Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier	142	–
Agence des douanes et du revenu du Canada	18	16
Autres	–	3
	1 825	1 594

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2003

8. RECETTES DIFFÉRÉES DE PERMIS ET D'INSCRIPTIONS

Les recettes différées représentent des paiements perçus pour des droits, des permis et des inscriptions couvrant une période dépassant l'exercice en cours. Les recettes correspondant à la partie différée sont constatées lors de l'année d'exercice du permis en question. Voici les variations relatives aux soldes des recettes différées :

	Solde au début de l'exercice	Perçu au cours de l'exercice	Constaté au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	(k$)	(k$)	(k$)	(k$)
Agents d'assurance	2 196	3 622	2 713	3 105
Experts en sinistres	23	91	92	22
Courtiers en hypothèques	265	745	641	369
Sociétés	525	922	683	764
	3 009	5 380	4 129	4 260

9. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE

Les recettes sont versées au Trésor de la province de l'Ontario selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les dépenses sont payées avec les fonds qui sont alloués à cet effet par l'Assemblée législative de la province de l'Ontario selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les fonds en excès des montants alloués à la Commission pour couvrir ses dépenses, ainsi que les encaisses tirées des recettes versées au Trésor de la province de l'Ontario, sont inscrits comme « Contribution de la province » dans l'État de l'évolution de l'actif net.

Le ministère des Finances et le Conseil de gestion du gouvernement prennent également en charge les coûts de certaines dépenses administratives.

10. DÉPÔT DE VALEURS MOBILIÈRES

La *Loi sur les assurances* autorise la Commission à exiger que les compagnies d'assurances déposent des valeurs mobilières au montant que la Commission juge nécessaire et dans les conditions qu'elle estime appropriées. Au 31 mars 2003, la valeur nominale des valeurs mobilières détenues par la Commission en vertu de la *Loi sur les assurances* s'élevait à 9,15 millions de dollars. Le produit tiré des valeurs mobilières est versé directement aux compagnies d'assurance titulaires des dépôts des valeurs mobilières. Ces valeurs mobilières et le produit qui s'y rattache ne sont pas indiqués dans les états financiers.

Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2003

11. CRÉATION D'UN ORGANISME UNIQUE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS

Dans le budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des services financiers de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario seraient fusionnées afin de former une agence unique qui assurerait la réglementation des secteurs des marchés financiers et des services financiers. Des projets de loi soutenant cette initiative ont été diffusés par le ministère des Finances en avril 2001 aux fins de discussion.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTATS DU FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2003

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
CP 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Destinataires : la Commission des services financiers de l'Ontario
le ministre des Finances

J'ai vérifié l'état du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des services financiers de l'Ontario pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003. Cet état relève de la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à donner une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

J'ai procédé à la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. En vertu de ces normes, je suis tenu de planifier et d'exécuter une vérification de manière à obtenir une certitude raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondages, des preuves fournies à l'appui des montants et des renseignements qui figurent sur l'état financier. Une vérification s'appuie également sur une évaluation des principes comptables et des estimations importantes utilisés par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale de l'état financier.

Selon moi, cet état présente d'une façon correcte, sous tous les aspects importants, les recettes et les dépenses du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission et son solde pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003, conformément aux principes comptables décrits à la note 2 de l'état financier.

Toronto (Ontario)
Le 11 juin 2003

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DU FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 (k$)	2002 (k$)
Recettes		
Recettes provenant des primes	35 921	20 636
Produit des placement (note 3)	10 988	11 608
Recouvrements	103	2 263
Recouvrements des frais d'administration	1 500	–
des régimes de retraite (note 4)	48 512	34 607
Dépenses		
Demandes	2 923	4 173
Frais d'administration des régimes de retraite (note 4)	0	1 538
Frais d'administration des placements	259	261
Frais d'administration (note 4)	249	237
	3 431	6 209
Excédent des dépenses par rapport aux recettes	45 081	28 398
Profits ou pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements	201	(942)
	45 282	27 456
Solde du Fonds au début de l'exercice	256 444	228 988
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	301 726	256 444
Comprenant :		
Liquidetés et dépôts à court terme	125 124	176 055
Obligations d'État et de sociétés, valeur marchande (coût : 174 142 $, en 2002 : 77 625 $)	174 921	78 202
Intérêts couru	1 681	2 187
	301 726	256 444

Éventualités (note 5)

Voir les notes afférentes à état financier.

Autorise par :

Directeur général et surintendant
Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE – NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT FINANCIER LE 31 MARS 2003

1. OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du Fonds de garantie des prestations de retraite (le Fonds) est de garantir le paiement des prestations de retraite de certains régimes de retraite à prestations déterminées qui sont en liquidation, selon les conditions stipulées par la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements qui s'y rattachent. Les règlements stipulent également le montant des primes qui doivent être versées au Fonds par les promoteurs des régimes. En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario est responsable de l'administration du Fonds.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'état financier a été préparé par la direction. Les principales conventions comptables employées pour la préparation du présent état financier sont résumées ci-dessous :

(a) Méthode de comptabilité

Le présent état financier a été préparé en employant la méthode de comptabilité de caisse, sauf pour les produits tirées des placements et les profits ou pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements, qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

(b) Placements

Les dépôts à court terme ont une valeur marchande qui correspond approximativement à leur valeur comptable.

Les placements en obligations d'État et en obligations de sociétés sont indiqués selon leur valeur à la côte. Les profits ou pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements reflètent les profits ou les pertes non réalisés liés au maintient des placements durant l'exercice.

3. PLACEMENTS

La Commission des services financiers de l'Ontario a adopté un énoncé des politiques et lignes directrices sur les placements. Cet énoncé résume l'objectif du Fonds et fournit des lignes directrices pour son administration.

Le Fonds investit dans des placements à court terme et des valeurs mobilières à revenu fixe émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des sociétés canadiennes. Les dépôts à court terme ont un rendement moyen de 2,96 p. 100 (en 2002 : 2,21 p. 100) et arriveront à échéance au cours de l'année qui suit. Les placements en obligations d'État et en obligations de sociétés arriveront à échéance au cours des sept prochaines années et ont un rendement moyen de 4,42 p. 100 (en 2002 : 4,82 p. 100).

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE – NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT FINANCIER LE 31 MARS 2003

Le produit tiré des placements est constitué des intérêts des titres portant intérêt joints aux profits et aux pertes réalisés par la vente des valeurs mobilières. Le chiffre net des profits réalisés par cette vente s'élevait à 839 659 $ (en 2002 : 662 064 $). Les profits ou les pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements figurent dans l'état financier sur une ligne séparée.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS

La *Loi sur les régimes de retraite* autorise la Commission des services financiers de l'Ontario à imputer au Fonds les dépenses qu'entraîne l'administration du Fonds. Au cours de l'exercice 2003, des frais d'administration de 249 298 $ (en 2002 : 237 131 $) ont été versés à la Commission des services financiers de l'Ontario.

Les services administratifs liés au traitement des recettes tirées des primes sont assurés gratuitement par le ministère des Finances.

Au cours de l'exercice 2002, 1,538 million de dollars a été versé à partir du Fonds à une équipe d'experts chargée de protéger le Fonds pendant les procédures liées à l'insolvabilité d'une entreprise dont le non-respect des obligations pourrait provoquer une demande de versement très élevée au Fonds par les régimes de retraite de cette entreprise. En 2003, le fonds s'est vu rembourser 1,5 million de dollars par ces régimes réaménagés pour les dépenses engagées au cours de l'exercice 2002.

5. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2003, on compte 30 demandes potentielles liées à la fermeture de 22 entreprises et à la liquidation de leurs régimes de retraite. La responsabilité du Fonds à l'égard de ces demandes est estimée à environ 29,0 millions de dollars. Le règlement de ces demandes sera comptabilisé à la période où il aura eu lieu.

De plus, il existe une autre demande importante possible qui risque de dépasser le solde actuel du Fonds. En cas de dépôt de cette demande, la *Loi sur les régimes de retraite* stipule que si le montant inscrit au crédit du Fonds est insuffisant pour couvrir le règlement des demandes, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à octroyer des prêts à même le Trésor de la province de l'Ontario, selon les modalités qu'établira le lieutenant-gouverneur. Le surintendant des services financiers a désigné un administrateur pour gérer les régimes de retraite concernés par cette demande possible jusqu'à ce que l'expérience en matière de placement et les taux de rente réduisent le montant définitif que ces demandes représenteront pour le Fonds. Aucun règlement définitif ne devrait être atteint avant plusieurs années. Dans l'intervalle, on versera à partir du Fonds les paiements que l'on jugera pertinents pour faciliter l'administration de cette demande tout en maintenant la capacité du Fonds à répondre aux autres demandes. En mai 2003, le premier de ces paiements (87,5 millions de dollars) a été versé, et l'on s'attend à un paiement supplémentaire d'environ 45 millions de dollars à la fin de l'année civile 2003.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

ÉTAT DE L'EVOLUTION DU SOLDE NET DU FONDS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

Deloitte & Touche LLP
BCE Place
181 Bay Street, Suite 1400
Toronto, ON M5J 2V1
Canada

Tel: (416) 601 6150
Fax: (416) 601 6151
www.deloitte.ca

Deloitte
& Touche

Rapport des vérificateurs

Au comité de vérification de la Commission des services financiers de l'Ontario et
au vérificateur provincial de l'Ontario

À la suite de notre nomination en tant que vérificateurs du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « fonds »), dont la vérification est effectuée sous la direction du vérificateur provincial de l'Ontario, nous avons vérifié l'état de la position financière du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles au 31 mars 2003 et l'état de la situation du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la position financière du fonds au 31 mars 2003 et de la situation du fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées dans les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers.

Deloitte & Touche s.e.n.c.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2003

Ontario

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2003

ACTIF

	2003 $	2002 (Non vérfié) $
Fonds déposés au crédit du ministre des Finances	6 963 850	12 193 214
	6 963 850	**12 193 214**

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Solde net du fonds	6 963 850	12 193 214
	6 963 850	**12 193 214**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé :

Directeur général et surintendant
des services financiers

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE NET DU FONDS POUR L'EXERCICE S'ÉTANT TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002 (Non vérifié)
	$	$
RECETTES		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	8 645 361	8 041 358
Remboursements par débiteurs	2 120 395	2 119 266
Recouvrements liés aux sur exercices antérieurs (règlements de tiers)	197 604	851 815
TOTAL DES RECETTES	**10 963 360**	**11 012 439**
DÉCAISSEMENTS		
Paiements à vocation spéciale		
Réglements de tiers		
Jugements, y compris les frais	3 276 705	2 783 606
Réglements à l'amiable	19 824	33 648
Délits de fuite, y compris les frais	207 358	442 371
	3 503 887	**3 259 625**
Indemnités d'accidents		
Indemnités d'accident légales	8 483 609	6 198 963
Somme partielle	**11 987 496**	**9 458 588**
Frais d'administration		
Salaires	992 771	853 424
Avantages sociaux	156 914	160 377
Transport et communication	42 757	39 568
Services		
Réglements (honoraires des avocats, etc.)	1 392 783	1 144 707
Frais de réclamation pour indemnités d'accidents	754 873	591 151
Autres	807 120	1 082 650
Fournitures et équipement	58 010	61 918
Somme partielle	**4 205 228**	**3 933 795**
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	**16 192 724**	**13 392 283**
(Baisse) du fonds au cours de l'exercice	(5 229 364)	(2 379 944)
Solde du fonds, déposé au crédit du ministre des Finances, début de l'exercice	12 193 214	7 174 158
Virement – Paiements du FIVAVA	—	7 399 000
Solde du fonds, déposé au crédit du ministre des Finances, à la fin de l'exercice	**6 963 850**	**12 193 214**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») est administré selon la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (la « loi »), L.R.O. 1990, chapitre M.41, telle que modifiée.

2. Activités du Fonds

À l'origine, le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles provoqués en Ontario par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident. Les conducteurs non assurés devaient acquitter des droits annuels au Fonds. Toutefois, depuis le 1er mars 1980, avec l'adoption de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire, tous les conducteurs doivent prendre une assurance de la responsabilité civile obligatoire y compris une garantie non-assurance des tiers. En 1990, on a créé, pour le Fonds, une nouvelle disposition à l'égard du versement des indemnités d'accident.

Le Fonds verse maintenant les indemnités selon quatre régimes d'indemnisation d'assurance automobile différents :

1. Système de réparation des torts – avant le 22 juin 1990
2. Régime de protection des automobilistes de l'Ontario – entre le 22 juin 1990 et le 31 décembre 1993
3. Projet de loi 164 – entre le 1er janvier 1994 et le 31 octobre 1996
4. Projet de loi 59 – à compter du 1er novembre 1996

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (OAP1) approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurance, le Fonds ne couvre pas les réclamations relatives aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario.

3. État de l'évolution du solde net du Fonds

A) Méthode de comptabilité

Le Fonds utilise la méthode de la comptabilité de caisse qui a été modifiée de sorte à permettre de disposer de trente jours supplémentaires pour payer les biens et services relatifs à l'exercice s'étant tout juste terminé. À cet effet, certains paiements dus à la fin de l'exercice et effectués au cours du premier mois de l'exercice suivant peuvent être constatés dans l'exercice courant.

B) Recettes

Des droits de 1,00 $ sont facturés annuellement à chaque conducteur de l'Ontario qui renouvelle son permis de conduire. Ces droits s'appliquent également à tous les nouveaux permis de conduire délivrés.

Les sommes perçues à l'égard des comptes débiteurs impayés sont constatées à titre de recettes de l'exercice où elles sont recueillies (voir l'explication relative aux comptes débiteurs plus bas).

C) Paiements à vocation spéciale

Dans les cas où il n'existe aucune assurance pour régler un sinistre, les sommes provenant du Fonds et utilisées pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles sont constatées à titre de dépenses et classées en fonction des types de règlements prévus par la loi. En ce qui a trait aux règlements relatifs à la responsabilité civile, leurs paiements sont légalement recouvrables auprès des conducteurs non assurés fautifs. Les montants recouvrés relatifs aux demandes de l'année en cours sont comptabilisés dans ces comptes. Les montants recouvrés relatifs aux demandes des années précédentes sont comptabilisés dans les recettes.

D) Frais d'administration

Les frais d'administration (p. ex. salaires, avantages sociaux, transport et communication,

services et fournitures et équipement) sont remboursés au cours de l'exercice à même les fonds du Trésor. À la fin de chaque exercice, le lieutenant-gouverneur en conseil autorise le paiement, à même le Fonds, du montant nécessaire au remboursement du Trésor pour les frais engagés dans le cadre de l'administration du Fonds.

4. État de la situation financière

A) Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Le solde du Fonds déposé auprès du ministre des Finances est conservé dans un compte du Trésor à vocation spéciale et figure à la colonne passif de l'État de la situation financière de la province de l'Ontario.

B) Comptes débiteurs

Les dossiers du Fonds prévoient un portefeuille des comptes débiteurs, qui compile au fil des années les sommes remboursées aux victimes non-assurées dans le cadre des règlements à l'égard de la responsabilité civile. Conformément à la loi, ces remboursements, qui deviennent des comptes débiteurs, peuvent être récupérés auprès des conducteurs non-assurés. Le processus pour la provision pour créances douteuses fait appel à une méthode de classement chronologique modifiée pour s'adapter au processus de remboursement du Fonds. Au 31 mars 2003, les comptes débiteurs se chiffraient à 47,7 millions $ (48,3 millions $ en 2002). La provision pour créances douteuses atteignait 29,5 millions $ (28,8 millions $ en 2002), ce qui laissait une valeur de réalisation nette de 18,2 millions $ (19,5 millions $ en 2002).

C) Gains éventuels

Certains des versements provenant du Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 25 ans. Pendant cette période, en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario représentée par le ministre des Finances.

À titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs au 31 mars 2003.

Au 31 mars 2003, les sommes versées par le Fonds à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents de véhicules automobiles sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 5,5 millions $ (4,4 millions $ en 2002), et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 3,8 millions $ (2,6 millions $ en 2002).

D) Actif immobilisé

Le coût de l'actif immobilisé, qui comprend les meubles, l'équipement et les modifications apportées aux locaux, est imputé aux résultats de la période pendant laquelle il est engagé.

E) Dette non capitalisée

Au 31 mars 2003, le Fonds était éventuellement responsable des demandes d'indemnité en traitement, des sinitres non encore signalés et des sommes nécessaires à leur règlement. En se fondant sur la valeur actuarielle, le montant approximatif des paiements qui seront requis pour toutes les années à venir en raison des demandes d'indemnité en traitement et des dettes à l'égard du règlement des sinistres atteint 124,0 millions $ (107,9 millions $ en 2002). Ce montant comprend une provision de 7,3 millions $ (5,8 millions $ en 2002) pour les écarts défavorables. Une fois soustraits le solde de 7,0 millions $ (12,2 millions $ en 2002) du Fonds et le montant de 18,2 millions $ (19,5 millions $ en 2002) en comptes débiteurs nets (voir la section Comptes débiteurs plus haut), il reste une dette non capitalisée de 98,8 millions $ (76,2 millions $ en 2002).

Durant l'exercice 2003-2004, il est prévu de rembourser 14,4 millions $ (13,0 millions $ en 2002) sur le montant total de 124,0 millions $ (107,9 millions $ en 2002).

Compte tenu de la situation du Fonds et des montants qui y sont prélevés au cours d'une période donnée, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner qu'y soit versé un montant jugé nécessaire ou suffisant prélevé sur le Trésor.

Ontario

RAPPORT SUR LES ASSURANCES 2002 DU SURINTENDANT

Ontario

RAPPORT SUR LES ASSURANCES 2002 DU SURINTENDANT

Les renseignements suivants ont été tirés des relevés annuels déposés par les compagnies d'assurances et, dans le cas des assureurs inscrits au niveau fédéral, du Bureau du surintendant des institutions financières. Bien que tous les efforts possibles aient été déployés pour assurer l'exactitude du présent rapport, les renseignements qu'il contient ne devraient pas être utilisés comme source unique dans la prise de décision. D'autres sources devraient aussi être consultées. Si ces renseignements subissent des modifications importantes, celles-ci seront signalées au ministre des Finances et publiées dans la ***Gazette de l'Ontario***.

Les renseignements sont rassemblés par genre d'assureur; dans chaque groupe, les assureurs sont énumérés par ordre alphabétique.

Résumé de l'information financière 61
Renseignements sur le secteur des assurances 62
Compagnies d'assurance IARD 64
Compagnies d'assurance-vie 80
Compagnies de réassurance 88
Bourses d'assurance réciproque ou d'interassurance 92
Sociétés fraternelles 94
Notes relatives au sommaire financier 98

L'Honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 2H6

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le 124e rapport annuel conformément à l'article 36 de la *Loi sur les assurances* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002. Avant la création de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), le présent rapport était publié par le surintendant des assurances.

En plus des renseignements que renferme le présent rapport, une liste de tous les assureurs détenant un permis est publiée dans la ***Gazette de l'Ontario*** en juillet de chaque année. Cette liste contient les noms des assureurs, leur adresse et numéro de téléphone, le nom de leurs agents principaux et les catégories des permis qui leur ont été octroyés. Au cours de l'année, des renseignements sur les assureurs qui viennent d'obtenir un permis et les modifications aux permis actuels sont également publiés dans les bulletins de la Commission des services financiers de l'Ontario. Tout agent ou membre du public peut vérifier si un assureur en particulier est titulaire d'un permis en consultant le site Web de la CSFO (www.fsco.gov.on.ca) ou en appelant notre bureau au (416) 250-7250, poste 7292.

Des communiqués présentant d'autres renseignements d'intérêt public sont émis tout au long de l'année. Ils permettent de rejoindre effectivement un grand nombre de résidents de l'Ontario. Les renseignements sont également transmis aux associations sectorielles, qui peuvent les incorporer à leurs publications, de façon à rejoindre des publics plus spécialisés. Les bulletins de la CSFO sont émis suivant les besoins pour informer les assureurs et les autres personnes intéressées par le secteur de l'assurance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le surintendant des services financiers,

Bryan P. Davies

RÉSUMÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DES COMPAGNIES DÉTENANT UN PERMIS, SELON LA CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Catégorie d'activité	Total 2001	Ajouts	Retraits	Total 2002	Analyse du total de 2002		
					Ontario	Hors province	Fédéral
Compagnies d'assurance IARD	224	4	11	217	67	9	141
Compagnies d'assurance-vie	108	1	9	100	5	11	84
Compagnies de réassurance	46	0	1	45	2	1	42
Bourses d'échanges réciproques	9	0	0	9	8	0	1
Sociétés fraternelles	28	0	1	27	3	0	24
Total	415	5	22	398	85	21	292

Remarques :

1. Les compagnies qui offrent à la fois de l'assurance IARD et de l'assurance-vie sont répertoriées sous la rubrique « Compagnies d'assurance-vie » du résumé ci-dessus.
   Leur rendement financier est indiqué séparément, selon la catégorie d'activité, dans le rapport suivant.

2. Le total de la rubrique « Fédéral » tient compte de l'exploitation des succursales.

3. Le rapport 2002 du surintendant fait état des données de la fin de l'année civile (31 décembre 2002). Le Rapport annuel 2002-2003 de la Commission des services financiers de l'Ontario présente les données à la fin de l'exercice (31 mars 2003).

« Afin d'évaluer le niveau de concurrence, la CSFO calcule le nombre de compagnies » dont les principaux produits représentent 80 pour cent du marché. Remarque : À partir de 2002, ces chiffres sont fondés sur les compagnies prises isolément, "et non sur des groupes d'entreprises affiliées.

Assureurs IARD en 2002

Nombre de groupes de compagnies affiliées représentant 80 pour 100 de l'ensemble du marché ontarien

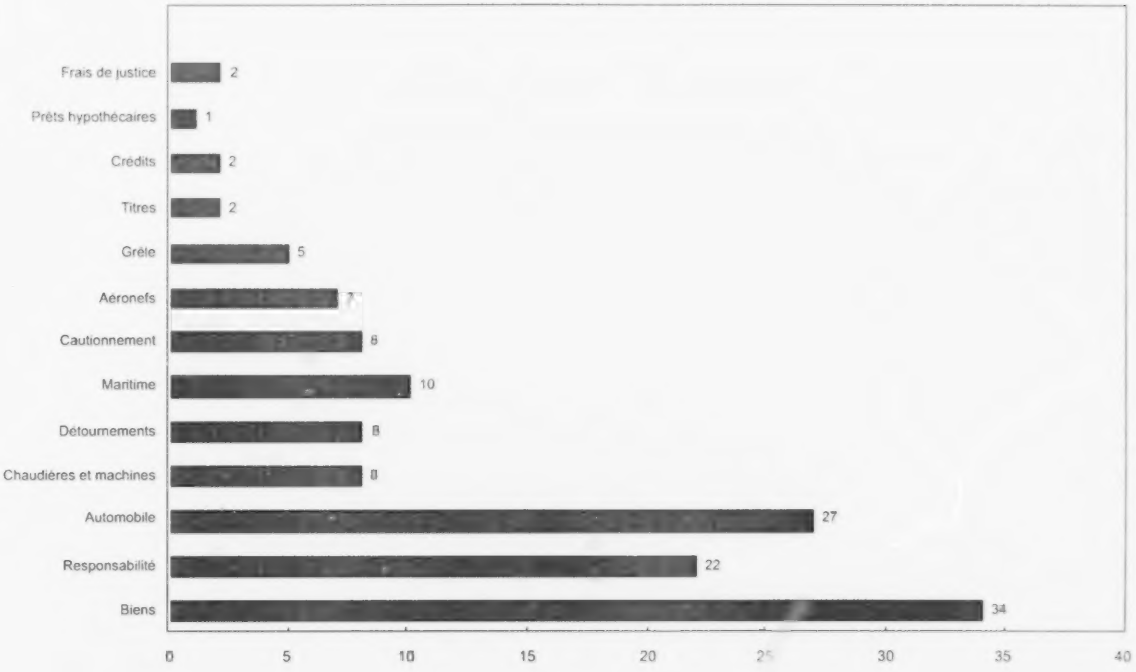

Assureurs-vie en 2002

Nombre de groupes de compagnies affiliées représentant 80 pour 100 de l'ensemble du marché ontarien

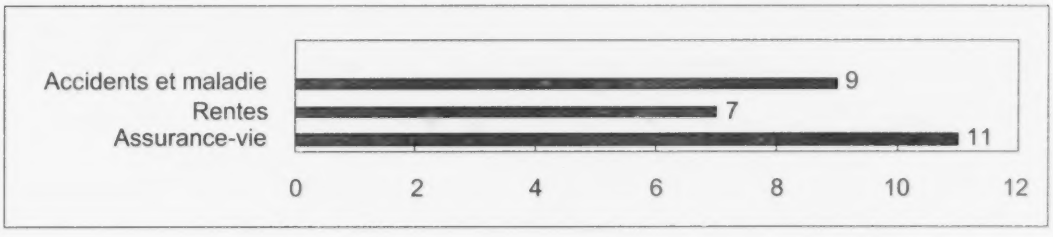

Le secteur des assurances constitue un marché de 27 milliards de dollars en Ontario. En 2002, 48,5 % du montant total des primes ont été versés au secteur de l'assurance-vie et 50,6 % aux assureurs "IARD (y compris l'assurance automobile).

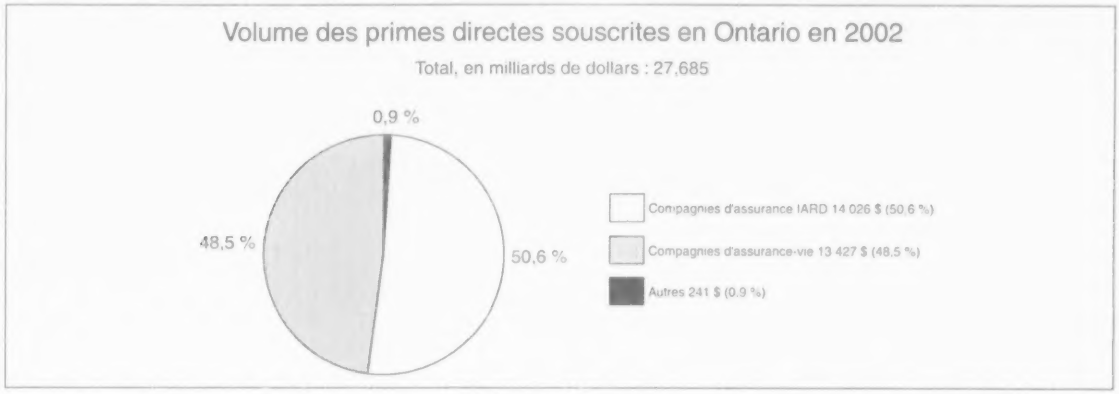

En 2002, les assureurs IARD ont perçu 14,0 milliards de dollars en primes. La répartition entre "l'assurance-automobile, l'assurance des biens et l'assurance responsabilité civile est demeurée inchangée d'une année sur l'autre.

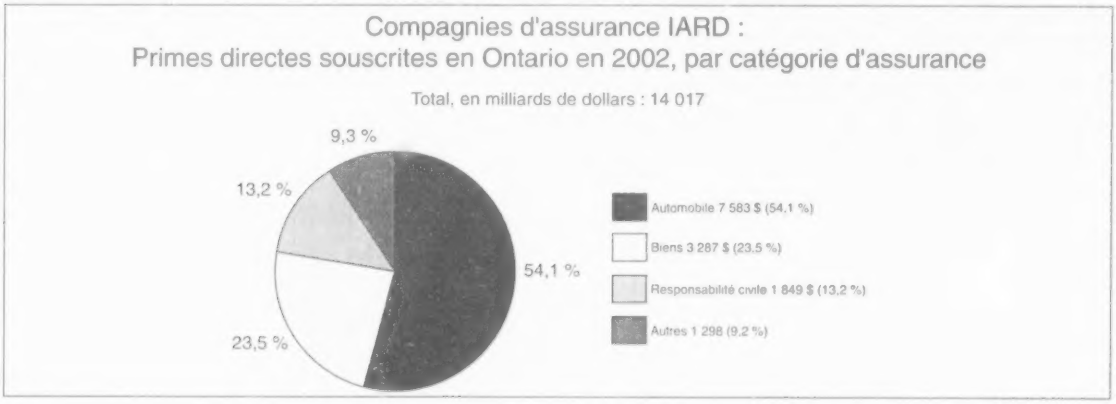

La répartition générale parmi les compagnies d'assurance-vie est elle aussi restée constante. Sur les 13 milliards de dollars versés en primes aux compagnies d'assurance-vie, 20,8 % ont servi à l'achat d'une rente, 41,6 % à l'achat d'une assurance-vie individuelle ou collective et 37,6 % à l'acquisition d'une assurance accidents et maladie.

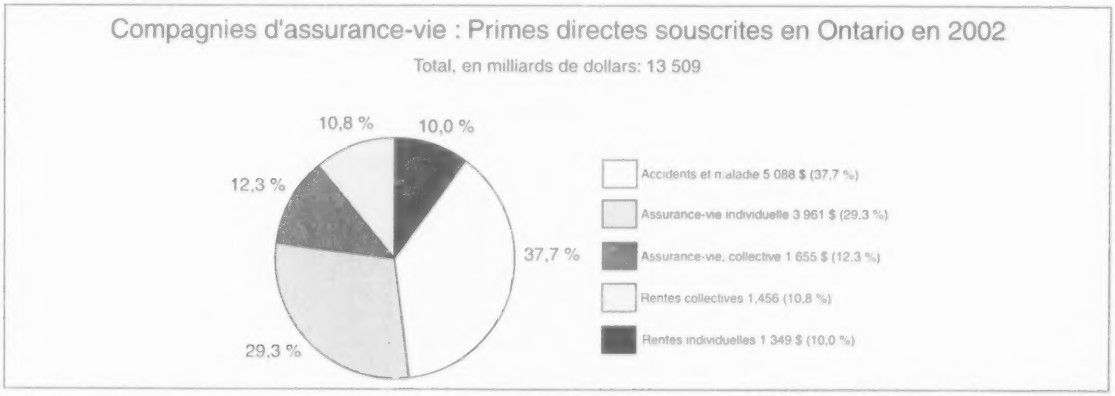

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	ONTARIO		
	Algoma Mutual Insurance Company	5 835	3 796
	Amherst Island Mutual Fire Insurance Company	283	186
	Ayr Farmers' Mutual Insurance Company	9 800	4 770
	Bay of Quinte Mutual Insurance Co.	10 879	7 602
	Bertie and Clinton Mutual Insurance Company	5 574	3 047
	Blanshard Mutual Insurance Company	2 004	1 850
	Brant Mutual Insurance Company	4 003	2 128
	CAA Insurance Company (Ontario)	109 221	94 612
1	Canadian Millers' Mutual Insurance Company	0	0
	Caradoc Delaware Mutual Fire Insurance Company	819	1 027
	Cayuga Mutual Fire Insurance Company	2 626	2 075
	Coachman Insurance Company	33 114	49 480
	Compagnie d'Assurances Commerce et Industrie du Canada	43 465	31 080
	Coronation Insurance Company, Limited	0	(4)
	Culross Mutual Insurance Company	1 767	1 249
	Downie Mutual Insurance Company, The	3 558	2 803
	Dufferin Mutual Insurance Company	8 179	3 924
	Dumfries Mutual Insurance Company	7 549	4 147
	Elma Mutual Insurance Company	8 560	6 257
	Erie Mutual Fire Insurance Company	3 416	2 459
	Farmers' Mutual Fire Insurance Company (Lindsay)	51 209	40 000
	Formosa Mutual Insurance Company	17 096	12 071
	Gerling Canada Insurance Company	81 326	40 270
	Germania Farmers' Mutual Fire Insurance Company	5 907	3 496
	Glengarry Farmers' Mutual Fire Insurance Company	4 206	2 641
	Grenville Mutual Insurance Company	9 359	10 813
	Grey & Bruce Mutual Insurance Company	1 317	622
	Halwell Mutual Insurance Company	9 268	4 907
	Hamilton Township Farmers' Mutual Fire Insurance Company, The	14 653	12 804
	Hay Mutual Insurance Company	5 300	3 973

Ontario

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes perçues %	Bénéfice net/ (perte nette) $
8 806	6 496	2 310	87	(604)
1 237	348	889	32	62
23 663	10 836	12 829	68	529
18 877	9 034	9 843	66	279
26 472	8 448	18 024	66	1 038
5 953	2 227	3 726	102	(264)
9 629	3 897	5 732	73	(109)
225 529	181 494	44 035	94	(9 927)
0	0	0	n.d.	0
6 695	759	5 936	93	4
12 208	2 729	9 479	91	(58)
73 757	73 010	747	132	(17 169)
523 961	462 552	61 409	80	4 214
6 652	3 483	3 169	n.d.	(13)
3 139	1 976	1 163	99	(4)
10 278	3 768	6 510	82	(214)
14 187	9 584	4 603	71	(592)
21 674	6 884	14 790	67	352
15 999	10 777	5 222	74	(52)
16 225	2 948	13 277	92	(67)
108 780	77 362	31 418	83	(1 027)
30 990	21 150	9 840	67	332
505 762	431 726	74 036	59	10 652
10 974	5 561	5 413	81	(738)
9 803	3 041	6 762	58	336
44 216	16 361	27 855	85	125
3 948	1 005	2 943	60	62
18 293	8 051	10 242	66	(41)
23 736	15 925	7 811	90	(1 663)
24 467	5 821	18 646	76	915

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	ONTARIO cont.		
	Heritage General Insurance Company	10 515	2 935
	Howard Mutual Fire Insurance Company	4 996	3 461
	Howick Mutual Insurance Company	8 407	6 326
	Kent & Essex Mutual Insurance Company	9 314	6 190
	Kingsway General Insurance Company	166 963	161 967
	Lambton Mutual Insurance Company	9 603	7 107
	Lanark Mutual Insurance Company	13 660	10 499
	Lawyers' Professional Indemnity Company	81 264	64 671
	Lennox and Addington Mutual Fire Insurance Company, The	2 690	2 009
	Loyalist Insurance Company, The	7 579	11 438
2	Markham General Insurance Company	0	0
	McKillop Mutual Insurance Company	4 131	2 455
	Middlesex Mutual Insurance Co.	5 168	4 115
	Norfolk Mutual Insurance Company	4 641	2 723
	North Blenheim Mutual Insurance Company	5 483	4 414
	North Kent Mutual Fire Insurance Company	3 494	2 477
	Optimum Frontier Insurance Company	44 178	48 378
	Oxford Mutual Insurance Company	7 416	8 482
	Peel and Maryborough Mutual Insurance Company	8 804	6 298
	Peel Mutual Insurance Company	20 819	10 733
	Pembridge Insurance Company	129 414	116 184
	Pilot Insurance Company	555 504	428 693
	Premier Insurance Company	178	0
	Prescott Mutual Insurance Company	592	538
	Scottish & York Insurance Co. Limited	120 504	105 441
	Sherway Insurance Company Limited	0.5	0
	South Easthope Mutual Insurance Company	8 167	5 735
	Town & Country Mutual Insurance Company	3 741	2 705
	Townsend Farmers' Mutual Fire Insurance Company	2 839	3 426
	TTC Insurance Company Limited	0	0

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes perçues %	Bénéfice net/ (perte nette) $
22 249	10 517	11 732	55	1 480
27 071	7 068	20 003	86	469
15 650	9 754	5 896	92	(831)
33 154	10 895	22 259	80	557
507 680	480 006	27 674	99	(13 360)
33 621	11 381	22 240	85	462
39 464	14 441	25 023	75	324
410 636	329 684	80 972	85	8 635
6 582	2 846	3 736	87	(251)
21 801	19 805	1 996	99	(4 081)
0	0	0	n.d.	0
10 432	4 691	5 741	75	231
18 343	7 155	11 188	97	(593)
9 451	5 458	3 993	67	242
12 662	4 693	7 969	88	(977)
18 555	3 275	15 280	72	150
134 686	121 626	13 060	87	(2 923)
16 107	11 343	4 764	90	(1 118)
17 288	7 474	9 814	61	700
43 745	26 394	17 351	56	1 742
567 099	486 361	80 738	95	(13 417)
1 088 175	931 860	156 315	85	4 281
3 385	367	3 018	0	3
988	567	421	49	(14)
454 843	391 392	63 451	88	536
5 215	73	5 142	n.d.	(117)
21 011	8 056	12 955	84	279
16 560	3 557	13 003	89	(130)
10 802	5 418	5 384	89	(67)
32 256	32 156	100	n.d.	0

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	ONTARIO cont.		
	Usborne and Hibbert Mutual Fire Insurance Company	3 938	3 373
	Wabisa Mutual Insurance Company	3 918	2 457
	West Elgin Mutual Insurance Company	6 676	6 358
	West Wawanosh Mutual Insurance Company, The	15 980	15 036
	Westminster Mutual Insurance Company, The	3 337	2 462
	Yarmouth Mutual Fire Insurance Company, The	3 223	1 693
	York Fire & Casualty Insurance Company	48 898	39 204
		1 786 328	1 454 270
	À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE		
	Alberta Motor Association Insurance Company's	0	0
	Canassurance, Compagnie d'Assurances Générales Inc.	54	205
	Compagnie d'Assurances Belair Inc., La	117 198	162 373
	Innovative Insurance Corporation	22	10
	La Mutuelle d'Église de L'Inter-Ouest	23	3
3	Sécurité, assurances générales inc., La	0	0
	SGI CANADA Insurance Services Ltd.	132	153
	Trans Global Insurance Company	4 215	155
	Union Canadienne, Compagnie d'Assurances, L'	2 093	332
		123 737	163 231
	FÉDÉRAL		
	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance	337 349	320 641
	Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada, L'	29 544	30 010
4	Assurance ACE, INA	125 853	21 573
	AXA Assurances (Canada)	250 546	208 167
	AXA Pacifique Compagnie d'Assurance	10 916	2 404
	Cercle d'Or, Compagnie d'Assurances	0	0
	Certas Direct, Compagnie d'Assurance	125 803	109 858
	CGU, Compagnie d'Assurance du Canada	483 947	392 268
	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	259 998	149 199
	Citadelle Compagnie d'Assurances Générales, La	115 318	121 175

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes perçues %	Bénéfice net/ (perte nette) $
24 938	3 435	21 503	76	1 048
9 483	5 331	4 152	75	50
19 842	8 953	10 889	74	676
30 821	22 486	8 335	91	(1 044)
6 378	3 331	3 047	67	363
10 458	2 300	8 158	86	136
95 580	83 804	11 776	118	(3 130)
5 603 143	4 465 406	1 137 737		(33 313)
308 713	226 612	82 101	88	(1 457)
7 243	1 066	6 177	31	68
633 558	529 212	104 346	74	2 909
4 244	1 241	3 003	54	(87)
4 163	125	4 038	17	314
0	0	0	n.d.	0
21 495	10 329	11 166	62	(14 472)
10 450	2 019	8 431	3	5 032
235 923	189 272	46 651	63	6 789
1 225 789	959 876	265 913		(904)
1 649 935	1 240 393	409 542	89	(28 106)
152 122	113 563	38 559	114	(4 779)
572 507	478 367	94 140	61	17 973
661 573	576 639	84 934	92	(11 035)
486 761	388 989	97 772	73	(1 585)
4 109	28	4 081	n.d.	28
213 178	166 017	47 161	78	(4 705)
3 133 115	2 550 570	582 545	74	22 392
1 188 416	935 206	253 210	55	43 533
575 598	453 215	122 383	71	(580)

Ontario

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	FÉDÉRAL cont.		
	Commonwealth Insurance Company	28 170	14 288
	Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Lombard	283 316	188 539
	Compagnie d'Assurance Allianz du Canada	310 973	235 007
	Compagnie d'Assurance COSECO	79 849	63 879
	Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada, La	0	488
	Compagnie d'Assurance d'Hypothèques GE Capital (Canada)	159 733	8 030
	Compagnie d'Assurance du Québec	2	0
	Compagnie d'Assurance Everest du Canada, La	185	211
	Compagnie d'Assurance Générale Co-operators, La	570 268	459 444
	Compagnie d'Assurance Générale CUMIS, La	29 032	28 435
6	Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	565 306	354 135
	Compagnie d'Assurance Générale RBC	86 896	80 678
7	Compagnie d'assurance ING du Canada	969 535	753 279
	Compagnie d'Assurance Liberté du Canada	73 296	78 565
	Compagnie d'Assurance Lombard	102 202	65 282
	Compagnie d'Assurance London Garantie	79 765	114 926
	Compagnie d'Assurance Missisquoi, La	16	3 182
	Compagnie d'Assurance Temple, La	81 357	41 118
	Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	108 145	83 631
	Compagnie d'Assurance Voyage RBC	83 979	32 484
	Compagnie d'Assurance Zenith	32 572	26 075
	Compagnie d'Assurances Générales Legacy	11 469	1 343
	Compagnie d'assurances générales TD	35 592	33 294
	Compagnie d'Assurances Jevco, La	5 895	2 742
5	Compagnie de Cautionnement Alta, La	0	0
	Compagnie d'Indemnité du Nord, Inc., La	10 039	677
	Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie, La	16 813	3 089
	Constitution Insurance Company of Canada	0	26
	Echelon General Insurance Company	60 732	39 812
	Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance	573 321	417 752

Ontario

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excedent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes perçues %	Benefice net/ (perte nette) $
1 098 621	891 436	207 185	81	20 077
1 001 983	851 291	150 692	67	13 482
1 511 877	1 261 644	250 233	83	(6 673)
286 944	251 694	35 250	80	1 603
170 575	36 188	134 387	6	5 719
1 301 939	768 050	533 889	10	78 967
444 006	355 146	88 860	88	(14 340)
17 867	3 354	14 513	117	300
2 617 493	1 985 157	632 336	87	(1 138)
92 451	78 453	13 998	86	(1 338)
1 597 331	1 201 257	396 074	73	26 058
210 615	127 386	83 229	94	(11 104)
4 203 823	3 576 181	627 642	74	17 557
235 235	194 173	41 062	94	(12 582)
307 600	259 784	47 816	74	(2 569)
408 140	356 748	51 392	89	(21 444)
193 303	138 079	55 224	57	8 391
429 282	332 085	97 197	70	4 152
230 661	198 192	32 469	81	(1 927)
160 380	89 593	70 787	30	1 792
92 701	65 761	26 940	83	(2 835)
36 877	9 413	27 464	21	4 594
134 549	113 887	20 662	82	200
280 968	223 984	56 984	71	2 624
0	0	0	n.d.	0
88 789	28 272	60 517	6	5 468
130 151	86 925	43 226	27	8 856
4 715	1 922	2 793	n.d.	(58)
154 742	128 762	25 980	91	(878)
2 161 418	1 508 721	652 697	78	23 644

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	FÉDÉRAL cont.		
	Elite Insurance Company	37 046	18 542
	Federated, Compagnie d'Assurance du Canada, La	36 930	37 919
	Fédération, Compagnie d'Assurance du Canada, La	89 514	61 944
	Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, La	182 673	121 227
	Gore Mutual Insurance Company	105 685	77 478
	Grain Insurance and Guarantee Company	6 541	1 636
	Granite Compagnie d'Assurances	0	139
	ING Novex Insurance Company of Canada	80 531	64 502
	ING Western Union Compagnie d'Assurance	966	1 063
	Le Bouclier du Nord Canadien, Compagnie d'Assurance	2 505	1 228
	London et Midland Compagnie d'Assurance Générale, La	27 155	6 066
	Markel Compagnie d'Assurance du Canada	101 216	70 054
	Nord-américaine, première compagnie d'assurance, La	2 120	1 742
	Nordique Compagnie d'Assurance du Canada, La	(4)	6 684
	North Waterloo Farmers Mutual Insurance Company, The	24 382	13 589
8	Personnelle, Compagnie d'Assurance, La	153 052	117 790
	Perth, Compagnie d'Assurance	51 371	44 415
	Portage La Prairie Mutual Insurance Company, The	11 630	11 457
9	Primmum compagnie d'assurance	103 550	80 149
	Royale du Canada, Compagnie d'Assurance, La	578 794	558 012
	Scotia Générale, Compagnie d'Assurance	0	0
	Sécurité Nationale Compagnie d'Assurances, La	219 624	146 225
	Société d'Assurance Langdon	24 364	21 832
	Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale, La	67 520	36 770
	TD Assurance Directe Inc.	0	0
	Traders General Insurance Company	231 848	191 862
	Travelers, Compagnie d'Assurance Dommages et de Cautionnement du Canada	21 715	21 959
	Unifund, Compagnie d'Assurance	128 921	82 249
	Waterloo, Compagnie d'Assurance	31 552	25 144
	Wawanesa Mutual Insurance Company, The	297 523	230 260

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes perçues %	Bénéfice net/ (perte nette) $
197 072	145 454	51 618	64	7 024
232 851	193 514	39 337	59	4 747
324 029	268 733	55 296	71	3 503
731 566	357 857	373 709	68	21 721
270 839	189 028	81 811	81	(6 185)
52 301	37 725	14 576	58	765
4 075	1 048	3 027	n.d.	(578)
254 195	232 186	22 009	74	(553)
936 647	806 080	130 567	74	12 606
206 104	167 028	39 076	68	(3 735)
204 396	114 062	90 334	34	26 164
372 891	321 910	50 981	77	6 083
15 330	10 505	5 025	78	13 327
1 242 084	979 100	262 984	74	16 887
45 712	25 345	20 367	56	926
489 488	384 272	105 216	76	(1 952)
133 310	103 115	30 195	85	(1 512)
164 005	118 968	45 037	77	(319)
416 264	354 837	61 427	75	12 308
3 460 021	2 916 901	543 120	88	(67 214)
35 367	6	35 361	n.d.	154
966 820	771 078	195 742	76	22 241
58 089	39 665	18 424	73	(494)
317 251	265 466	51 785	63	4 413
12 002	198	11 804	n.d.	182
850 139	655 236	194 903	81	47
131 618	90 007	41 611	52	4 504
368 758	290 768	77 990	71	5 746
88 244	57 299	30 945	87	(955)
2 698 141	1 582 661	1 115 480	79	(18 588)

Ontario

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	FÉDÉRAL cont.		
	Western Assurance Company	166 571	115 694
	Western Surety Company	1 177	31
		8 884 244	6 653 368
	SUCCURSALES		
10	Aegon Insurance Company (U.K.) Limited	0	0
	Affiliated FM Insurance Company	21 175	5 572
	Allendale Mutual Insurance Company	76 882	22 187
	Allstate, Compagnie d'Assurance	0	0
	American Bankers Compagnie d'Assurances Générales de la Floride	92 319	22 221
	American Credit Indemnity Company	16 369	8 483
	American Home Assurance Company	249 362	138 039
	American Re-Insurance Company	2 223	1 082
	American Road Insurance Company, The	3 709	1 384
	Ascentus Insurance Ltd.	21 737	10 285
14	Assurances Sompo du Japon Inc.	1 978	703
	Assurances Trade Indemnity	0	0
	Avemco Insurance Company	1 417	1 149
	Aviation & General Insurance Company Limited	0	2
	AXA Corporate Solutions Assurance	5 731	2 727
11	Balboa Insurance Company	0	0
	British Aviation Insurance Company Limited, The	(71)	270
	Centennial Compagnie d'Assurances	1 940	485
	Chicago Title Insurance Company	259	(23)
12	Combined Specialty Insurance Company	242	3 068
	Commercial Union Assurance Company PLC	15 905	9 992
	Compagnie d'Assurance DaimlerChrysler, La	2 237	550
	Compagnie d'Assurance Fédérale	2 174	(538)
	Compagnie d'Assurance Great American	17 330	3 334
	Compagnie d'Assurance Great American de New York	123	201
	Compagnie d'Assurance Incendie Hartford, La	8 820	7 386

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes perçues %	Bénéfice net/ (perte nette) $
346 624	315 644	30 980	88	(274)
20 623	10 994	9 629	7	1 208
43 889 406	33 833 215	10 056 191		241 929
0	0	0	n.d.	0
118 461	65 593	52 868	31	13 823
548 606	297 297	251 309	38	53 084
17 382	3 847	13 535	(6)	3 962
190 016	120 142	69 874	18	6 024
81 176	38 632	42 544	53	4 872
1 814 966	1 483 612	331 354	80	42 486
349 518	151 840	197 678	196	(15 637)
41 576	1 106	40 470	45	4 749
61 308	50 975	10 333	102	(2 438)
25 271	3 979	21 292	49	899
0	0	0	n.d.	0
14 315	5 710	8 605	62	693
1 760	590	1 170	n.d.	(37)
151 704	107 182	44 522	83	1 864
0	0	0	n.d.	0
20 852	11 884	8 968	122	284
12 110	6 521	5 589	64	(191)
5 185	2 779	2 406	37	(80)
56 150	11 211	44 939	84	3 597
124 656	88 289	36 367	65	3 227
36 611	2 614	33 997	32	4 571
31 262	9 013	22 249	(14)	2 018
129 033	61 937	67 096	14	6 990
5 373	2 439	2 934	n.d.	192
258 669	92 624	166 045	63	13 989

Ontario

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	SUCCURSALES cont.		
	Compagnie d'Assurance Incendie Liberté Mutuelle	1 989	4 002
	Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	584 237	487 928
	Compagnie d'Assurance Lumbermens Mutual Casualty, La	7 364	28 165
	Compagnie d'Assurance Maritime Limitée, La	14 571	8 303
	Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo Limitée	5 954	1 613
	Compagnie d'Assurance Motors, La	225 793	110 836
	Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica	289	608
	Compagnie d'Assurance New Hampshire, La	552	2 100
	Compagnie d'Assurance Providence Washington	2 288	29
	Compagnie d'Assurance Saint-Paul, La	83 586	55 950
	Compagnie d'Assurance Specialty National	0	(162)
	Compagnie d'Assurance Titres First American	32 423	3 396
	Compagnie d'Assurance Titres Lawyers	2 034	597
13	Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau	5	(597)
	Compagnie d'Assurance-titres Stewart	32 882	7 088
	Compagnie de Réassurance NAC, La	0	426
	Compagnie Maryland Casualty	0	0
	Continental Casualty Company	61 210	32 720
	Eagle Star Insurance Company Limited	2 699	1 857
	Employers Reinsurance Corporation	52 015	27 469
	General Reinsurance Corporation	0	0
	Hanover Insurance Company, The	0	8
	Home Insurance Company, The	0	(1 054)
	ICAROM Public Limited Company	0	(232)
	Nipponkoa Insurance Company, Limited	527	(39)
	North American Specialty Insurance Company	0	0
	Pearl Assurance Public Limited Company	0	0
	Progressive Casualty Insurance Company	(49)	(3 912)
	Protectrice, Société d'Assurance, La	183	245
	Security Insurance Company of Hartford	9 035	4 125

PORTEFFUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes perçues %	Bénéfice net/ (perte nette) $
120 806	61 184	59 622	195	1 391
1 744 152	1 125 538	618 614	84	16 831
85 886	40 639	45 247	105	1 003
15 130	7 432	7 698	64	1 152
45 144	29 024	16 120	46	4 762
593 148	456 312	136 836	93	12 672
25 782	5 069	20 713	109	508
89 336	45 634	43 702	91	2 185
19 630	10 912	8 718	58	641
779 857	479 247	300 610	68	34 159
7 225	345	6 880	n.d.	193
37 267	9 401	27 866	10	4 276
5 385	2 760	2 625	29	291
47 459	9 763	37 696	n.d.	7 403
24 517	8 292	16 225	22	3 860
108 991	78 972	30 019	67	377
1 888	0	1 888	n.d.	5
631 218	419 546	211 672	68	27 535
33 793	22 869	10 924	59	1 757
725 766	460 916	264 850	79	18 199
671 504	496 127	175 377	113	(34 268)
3 035	69	2 966	n.d.	(34)
50 882	11 106	39 776	n.d.	596
3 268	76	3 192	n.d.	245
21 525	4 975	16 550	(8)	1 902
5 199	35	5 164	n.d.	(37)
1 657	17	1 640	n.d.	(61)
83 056	43 759	39 297	(21)	4 142
8 063	918	7 145	149	(21)
148 742	97 887	50 855	94	3 995

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	SUCCURSALES cont.		
	Skandia Société Anonyme d'Assurances	0	(11)
	Société d'Assurance TIG	1 520	20 619
	Société des Assurances Ecclésiastiques	19 587	15 218
	Société Mutuelle d'Assurance Sentry, La	774	381
	Souscripteurs du Lloyd's, Les	260 248	161 929
	State Farm Fire and Casualty Company	239 096	189 089
	State Farm Mutual Automobile Insurance Company	702 559	794 263
	T.H.E. Insurance Company	37	12
	Tokio, Compagnie d'Assurance Maritime et Incendie Ltée	9 255	4 261
	Travelers, Compagnie d'Indemnité, La	5	(413)
	UAP - New Rotterdam Insurance Company NV	0	895
	Underwriters Reinsurance Company	0	0
	Zurich Compagnie d'Assurances	337 953	207 025
		3 232 482	2 403 294
	Total	**14 026 791**	**10 674 163**

Ontario

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes perçues %	Bénéfice net/ (perte nette) $
12 648	798	11 850	n.d.	1 118
62 833	57 957	4 876	335	(21 329)
128 841	92 555	36 286	62	3 422
22 835	5 680	17 155	123	213
1 691 301	1 505 019	186 282	74	56 582
470 330	369 677	100 653	82	(76 597)
2 015 806	1 578 996	436 810	115	(247 293)
1 734	74	1 660	120	(12)
49 554	25 391	24 163	51	2 469
111 727	45 284	66 443	235	5 361
8 605	3 183	5 422	n.d.	(1)
2 025	2	2 023	n.d.	(32)
1 580 990	1 219 051	361 939	80	(93 358)
16 394 500	11 452 307	4 942 193		(104 857)
67 112 838	50 710 804	16 402 034		102 855

Ontario

COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Note		Primes directes souscrites $	Indemnités et paiements aux titulaires de police $
	ONTARIO		
	Assurance Financière CT, L'	5 612	2 378
15	Compagnie d'Assurance-vie La Sécurité	0	0
	Gerling Globale, Compagnie d'Assurance-vie, La	0	0
	Ingle, Compagnie d'Assurance-vie et Santé	(55)	0
	Union du Canada Assurance-vie	1 131	804
		6 688	3 182
	À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE		
	Acadie Vie	0	0
	Assomption Compagnie d'Assurance-vie	1 372	1 323
	Assurance-Vie Banque Nationale, Compagnie d'Assurance-vie	7 610	2 274
	AXA Assurance Inc.	1 001	266
	Canassurance Compagnie d'Assurance-vie	35 563	28 895
	Corporation d'Assurance First Canadian, La	15 002	2 411
16	Desjardins Sécurité Financière, Compagnie d'Assurance Vie	292 900	332 881
	Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, L'	178 154	134 703
	Promutuel Life Inc.	0	0
	SSQ, Société d'Assurance-vie Inc.	10 452	5 843
	Trans Global Life Insurance Company	786	141
		542 840	508 737
	FÉDÉRAL		
	AIG Assurance Canada	54 937	45 779
	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance-vie	0	0
	Assurance ACE, INA	0	0
	Chrysler Compagnie d'Assurance-vie du Canada	0	0
	CIGNA du Canada Compagnie d'Assurance sur la Vie	29 468	12 591
17	Clarica, Compagnie d'Assurance sur la Vie	0	0
	Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, La	1 746 060	1 381 901
	Compagnie d'Assurance Standard Life du Canada	648	2 078
	Compagnie d'Assurance Vie RBC	160 312	73 678
	Compagnie d'Assurance-vie AIG du Canada, La	112 402	29 730

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Bénéfice net/ (perte nette) $
29 107	21 569	7 538	662
0	0	0	0
108 541	37 289	71 252	2 055
20 958	15 513	5 445	320
65 296	54 675	10 621	199
223 902	129 046	94 856	3 436
45 572	31 833	13 739	373
451 064	402 667	48 397	5 537
118 612	68 802	49 810	14 582
247 233	161 571	85 662	6 102
76 719	49 722	26 997	3 061
118 157	79 457	38 700	8 168
8 782 193	7 456 363	1 325 830	103 933
6 144 383	4 888 953	1 255 430	104 144
16 309	5 540	10 769	620
1 296 664	1 138 897	157 767	14 040
7 565	716	6 849	945
17 304 471	14 284 521	3 019 950	261 505
524 403	461 768	62 635	13 063
3 362	329	3 033	(5)
5 215	229	4 986	(14)
0	0	0	0
74 031	63 138	10 893	673
0	0	0	0
22 363 373	18 406 462	3 956 911	304 548
165 547	152 684	12 863	2 981
1 393 290	1 164 560	228 730	(3 578)
607 958	303 855	104 103	6 452

COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Note		Primes directes souscrites $	Indemnités et paiements aux titulaires de police $
	FÉDÉRAL cont.		
	Compagnie d'Assurance-vie CIBC Limitée	15 646	2 170
	Compagnie d'Assurance-vie CNA du Canada	13 611	4 043
	Compagnie d'Assurance-vie Croix Bleue du Canada	4 055	1 748
	Compagnie d'Assurance-vie CUMIS, La	63 883	37 574
	Compagnie d'Assurance-vie Federated du Canada, La	9 041	3 361
	Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers, La	1 713 332	1 636 827
	Compagnie d'Assurance-vie Penncorp, La	23 306	5 008
	Compagnie d'Assurance-vie Première du Canada	56 691	10 783
	Compagnie d'Assurance-vie Primerica du Canada, La	69 329	20 020
	Compagnie d'Assurance-vie Transamerica du Canada	271 544	168 748
	Compagnie d'Assurance-vie Union Commerciale du Canada, La	37 627	12 632
	Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa, La	13 252	7 042
18	Confédération, Compagnie d'Assurance-vie, La	0	0
	Co-Operators, Compagnie d'Assurance-vie	203 010	127 056
	Crown, Compagnie d'Assurance-vie	0	0
19	Empire, Compagnie d'Assurance-vie, L'	249 442	204 939
	Équitable Compagnie d'Assurance-vie du Canada, L'	194 064	131 673
	Great-West, Compagnie d'Assurance-vie, La	1 281 910	1 108 568
	Industrielle-Alliance Pacifique Compagnie d'Assurance sur la Vie, L'	69 888	36 334
	London Life, Compagnie d'Assurance-vie	900 889	950 935
20	Manuvie Canada Ltée	45 064	28 065
21	Maritime Compagnie d'Assurance-vie, La	1 244 471	674 753
	Nationale du Canada, Compagnie d'Assurance-vie, La	216 663	234 542
	Reliable, Compagnie d'Assurance-vie, La	28 194	17 341
	Scotia-Vie Compagnie d'Assurance	5 798	1 928
	Société d'Assurance Vie MD	10 360	930
	Société d'Assurance-vie SIAP	0	0
	Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-vie	2 620 656	2 641 396
	Toronto Dominion, Compagnie d'Assurance-vie	7 962	2 691
22	Unité-Vie du Canada, L'	32 071	11 503
		11 505 586	9 628 367

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Bénéfice net/ (perte nette) $
43 616	7 417	36 199	3 992
3 397 775	3 221 857	175 918	1 680
129 644	98 721	30 923	2 342
515 337	443 298	72 039	15 116
48 290	34 944	13 346	1 899
35 333 982	26 590 263	8 743 719	1 351 583
234 694	174 970	59 724	12 838
92 320	34 400	57 920	8 195
239 463	(28 205)	267 668	48 997
3 286 867	2 373 099	913 768	37 072
610 120	488 426	121 694	7 742
350 339	297 896	52 443	1 892
0	0	0	0
1 917 910	1 603 743	314 167	53 470
1 051 281	711 904	339 377	19 809
2 443 679	2 047 580	396 099	12 900
863 154	734 261	128 893	10 740
11 780 861	9 188 952	2 591 909	475 063
1 805 220	1 573 813	231 407	32 577
18 172 351	16 471 373	1 700 978	193 356
717 694	590 224	127 470	37 170
9 201 167	8 042 000	1 159 167	66 816
1 812 969	1 526 783	286 186	29 069
46 118	29 636	16 482	1 517
37 408	(6 906)	44 314	4 385
86 017	65 410	20 607	1 769
10 111	146	9 965	(35)
68 133 668	57 397 348	10 736 320	861 024
21 473	(775)	22 248	971
181 793	154 805	26 988	1 720
187 702 500	154 620 408	33 082 092	3 819 789

Ontario

COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Note	SUCCURSALES	Primes directes souscrites $	Indemnités et paiements aux titulaires de police $
	Aetna-Vie	2 035	3 206
	Allianz Life Insurance Company of North America	2 847	1 066
	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance-vie	0	0
	American Bankers Compagnie d'Assurances-vie de la Floride	72 209	14 735
	American Income Life Insurance Company	9 672	1 631
	AMEX Compagnie d'Assurance	849	107
	Associates Financial Life Insurance Company	11 691	1 646
23	Balboa, Compagnie d'Assurance-vie, La	0	0
	Compagnie d'Assurance Bankers Life and Casualty, La	2 064	793
	Compagnie d'Assurance Combined d'Amérique	34 925	13 323
	Compagnie d'Assurance Mutuelle Massachusetts, La	39	322
	Compagnie d'Assurance Standard Life	553 648	753 064
	Compagnie d'Assurance sur la Vie Connecticut Général, La	7 569	4 370
	Compagnie d'Assurances Life Investors d'Amérique	4 323	1 113
	Compagnie d'Assurances New York Life	18 327	15 897
	Compagnie d'Assurance-vie de la Pennsylvanie, La	0	0
	Compagnie d'Assurance-vie First Allmerica Financial	21	185
	Compagnie d'Assurance-vie General American	0	0
	Compagnie d'Assurance-vie Gerber	372	10
	Compagnie d'Assurance-vie Household	6 497	2 304
	Compagnie d'Assurance-vie John Alden, La	0	13
	Compagnie d'Assurance-vie John Hancock	38	647
	Compagnie d'Assurance-vie Liberté de Boston, La	49 942	18 840
	Compagnie d'Assurance-vie Minnesota	264	233
	Compagnie d'Assurance-vie National Fidelity	339	259
	Compagnie d'Assurance-vie North America, La	1 160	3 236
	Compagnie d'Assurance-vie Principal	173	417
	Equitable Life Assurance Society of The United States, The	75	5 926
	Forethought Life Insurance Company	6 571	6 156
	Fortis Benefits Compagnie d'Assurance	32 307	5 367

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Bénéfice net/ (perte nette) $
47 092	19 284	27 808	990
134 734	44 525	90 209	6 131
2 770	9	2 761	54
167 058	102 334	64 724	6 783
78 768	31 642	47 126	(20 779)
7 134	477	6 657	83
88 852	37 053	51 799	5 633
0	0	0	0
5 750	529	5 221	955
420 685	258 553	162 132	21 225
14 451	5 168	9 283	782
12 834 176	11 519 186	1 314 990	75 305
62 054	46 265	15 789	132
174 486	105 646	68 840	9 765
220 060	87 235	132 825	5 139
1 282	0	1 282	36
2 486	1 954	532	8
959 563	644 798	314 765	7 746
11 506	693	10 813	(502)
80 366	23 300	57 066	7 045
2 124	1 208	916	(84)
17 608	9 700	7 908	(1 563)
72 845	54 164	18 681	3 041
2 858	111	2 747	109
5 264	2 099	3 165	56
38 551	20 340	18 211	(1 620)
10 575	7 605	2 970	(779)
28 614	13 868	14 746	(312)
129 164	106 625	22 539	2 482
239 804	209 367	30 437	2 121

Ontario

COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Note		Primes directes souscrites $	Indemnités et paiements aux titulaires de police $
	SUCCURSALES cont.		
	Hartford, Compagnie d'Assurance-vie	50	842
	Lincoln Heritage Life Insurance Company ou Superior Life Ins. Co.	4 056	320
	Lincoln National Life Insurance Company, The	0	0
	Métropolitaine, Compagnie d'Assurance-vie, La	237 407	82 685
24	Phoenix Life Insurance Company	0	0
	Provident Compagnie d'Assurance-vie et Accident	241 263	171 925
	Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance, La	6 610	11 118
	Royal Maccabees Life Insurance Company	9	247
	Société d'Assurance CUNA Mutuelle, La	231	729
	State Farm Life Insurance Company	63 590	37 471
25	Stonebridge Compagnie d'assurance-vie	49	(9)
	Travelers, Compagnie d'Assurance, La	0	384
	Union Fidelity Life Insurance Company	0	0
	United American Insurance Company	518	506
		1 371 740	1 161 084
	Total	13 426 854	11 301 370

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Bénéfice net/ (perte nette) $
32 446	22 211	10 235	(1 068)
12 183	4 608	7 575	(457)
330 578	2 565	328 013	24 364
1 745 660	672 889	1 072 771	50 531
2 154	680	1 474	46
2 040 195	1 483 113	557 082	53 352
478 663	316 788	161 875	14 038
12 316	5 079	7 237	234
23 563	17 457	6 106	75
753 286	605 814	147 472	5 452
32 310	4 010	28 300	3 446
25 262	4 939	20 323	1 355
6 468	0	6 468	426
10 736	5 924	4 812	686
21 366 500	16 499 815	4 866 685	282 464
226 597 373	185 533 790	41 063 583	4 367 194

Ontario

COMPAGNIES DE RÉASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Ce tableau ne contient que le nom des compagnies autorisées à faire uniquement de la réassurance

Note		Primes acceptées $	Pertes nettes réalisées $
	ONTARIO		
	Farm Mutual Reinsurance Plan Inc.	67 334	46 553
	Gerling Globale Compagnie de Réassurance, La	40 425	26 603
		107 759	73 156
	À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE		
	Optimum Réassurance Inc.	24 034	5 584
	FÉDÉRAL		
	Anglo Canada General Insurance Company	94 341	77 306
27	Compagnie de réassurance Suecia	0	200
	Compagnie Suisse de Réassurance Canada	131 330	30 143
	Munich du Canada, Compagnie de Réassurance, La	185 184	48 145
26	Odyssey, Société Canadienne de Réassurance	0	0
	RGA Compagnie de Réassurance-vie du Canada	154 002	12 728
	SCOR Canada Compagnie de Réassurance	107 946	53 925
	Suisse de Réassurance Vie et Santé Canada	234 634	63 697
		907 437	286 144
	SUCCURSALES		
	Alea Europe Ltd.	1 505	1 595
	American Agricultural Insurance Company	6 337	3 851
	AXA Corporate Solutions	160 682	108 811
	Caisse Central de Réassurance	13 091	13 407
	Cologne Reinsurance Company	23	(394)
	Compagnie d'Assurance-vie ReliaStar	20 021	11 863
	Compagnie de Réassurance Toa d'Amérique, La	18 409	6 404
	Compagnie de Réassurance Transatlantique, La	62 249	20 460
	Compagnie Suisse de Réassurance	267 728	32 534
	Employers Reassurance Corporation	59 265	25 291
	Everest Reinsurance Company	52 885	29 952
	Folksamerica Reinsurance Company	21 690	26 076
	GE Frankona Ruckversicherungs-Aktiengesellschaft	22 726	24 466
	GE Reinsurance Company	5 283	6 393

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) $
329 700	208 592	121 108	83	(4 109)
0	217 589	(217 589)	n.d.*	420
329 700	426 181	(96 481)		(3 689)
213 110	159 511	53 599	n.d.	2 978
244 711	193 887	50 824	92	(7 954)
24 938	4 147	20 791	n.d.	291
1 021 998	858 615	163 383	65	13 720
886 834	766 084	120 750	89	560
0	0	0	n.d.	0
1 552 939	1 259 443	293 496	n.d.	278
523 685	411 183	112 502	74	6 999
2 666 289	2 371 935	294 354	n.d.	72 212
6 921 394	5 865 294	1 056 100		86 106
97 477	59 548	37 929	164	(1 395)
45 260	21 012	24 248	54	2 344
856 375	555 801	300 574	74	41 037
61 252	37 064	24 188	84	(1 165)
28 719	4 002	24 717	(1 624)	1 362
113 652	69 423	44 229	n.d.	3 934
89 538	66 063	23 475	66	2 883
353 545	258 599	96 946	73	9 610
1 486 302	100 462	1 385 840	n.d.*	26 997
994 422	463 564	530 858	n.d.	60 631
388 818	277 557	111 261	66	23 155
150 416	102 529	47 887	114	(8 951)
72 468	74 102	(1 634)	n.d.*	2 089
97 201	49 176	48 025	128	670

Ontario

COMPAGNIES DE RÉASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Ce tableau ne contient que le nom des compagnies autorisées à faire uniquement de la réassurance

Note		Primes acceptées	Pertes nettes réalisées
		$	$
	SUCCURSALES cont.		
	General & Cologne Life Re of America	0	0
	Hannover Ruckversicherungs-Aktiengesellschaft	71 576	40 985
	Insurance Corporation of New York, The	(14)	(171)
	Le Mans Ré	22 307	8 448
28	Life Reassurance Corporation of America	0	0
	Munich, Compagnie de Réassurance, La	622 782	325 392
	National Reinsurance Corporation	0	646
	Nationwide Mutual Insurance Company	42	(1 126)
	Nederlandse Reassurantie Groep N.V.	4	(318)
	Nordisk Reinsurance Company A/S	13	33
	NRG Victory Reinsurance Limited	36	(1 176)
	NW Reinsurance Corporation Limited	8	(559)
	Odyssey American Reinsurance Corporation	69 383	43 555
	PartnerRe Sa	59 540	43 988
	Philadelphia Reinsurance Corporation	0	(102)
	SCOR Vie	26 866	2 439
29	Seaton Insurance Company	0	0
	Sorema North America Reinsurance Company	(139)	3 496
	Swiss Re Italia S.P.A.	0	0
	Terra Nova Insurance Company Limited	7 458	5 045
		1 591 756	781 284
	Total	2 630 986	1 146 168

* pour les compagnies de réassurance ayant un portefeuille d'assurance-vie et d'assurance multirisques (IARD), les demandes de règlement, en tant que pourcentage des primes acquises fourni dans le rapport, se rapportent seulement au portefeuille de l'assurance multirisques

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) $
11 287	3 554	7 733	n.d.	(1 073)
320 382	239 806	80 576	83	3 112
27 948	2 430	25 518	1 221	1 328
110 050	79 316	30 734	86	628
0	0	0	n.d.	0
3 192 843	468 167	2 724 676	n.d.*	105 097
3 549	1 058	2 491	n.d.	(604)
36 587	10 323	26 264	4 386	2 373
5 752	1 641	4 111	(17 633)	433
1 574	393	1 181	254	(29)
34 387	7 290	27 097	(11 993)	2 278
23 148	7 879	15 269	(6 988)	1 102
128 247	92 779	35 468	93	(906)
74 114	226 035	(151 921)	n.d. *	(154)
3 723	723	3 000	n.d.	(34)
206 963	151 819	55 144	n.d.	5 505
10 097	1 554	8 543	n.d.	395
111 165	63 615	47 550	64	1 857
9 574	52	9 522	n.d.*	292
68 784	34 987	33 797	55	6 220
9 217 619	3 532 323	5 685 296		291 021
16 681 823	9 983 309	6 698 514		376 416

BOURSES D'ASSURANCE RÉCIPROQUE OU D'INTERASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

Note		Primes directes souscrites $	Sinistres directs réalisés $
	ONTARIO		
	Canadian Lawyers Liability Assurance Society	17 346	8 400
	Canadian Universities Reciprocal Insurance Exchange	3 363	5 214
	Community Newspaper Reciprocal Insurance Exchange	72	33
	Healthcare Insurance Reciprocal of Canada	34 902	47 159
	Metro Public Education Insurance Exchange	0	0
	Municipal Electric Association Reciprocal Insurance Exchange	8 277	3 759
	Ontario Municipal Insurance Exchange	1 538	(2 063)
	Ontario School Boards' Insurance Exchange	22 174	22 542
		87 692	85 042
	SUCCURSALES		
	Assureur Lumbermen's, L'	9 192	979
	Total	96 884	86 021

Ontario

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) $
86 442	71 829	14 613	79	554
36 925	32 853	4 072	145	(3 154)
1 005	219	786	n.d.	(3)
210 043	140 501	69 542	139	(7 127)
0	0	0	n.d.	0
27 699	18 481	9 218	52	2 765
40 969	32 254	8 715	2 581	2 045
123 143	96 743	26 400	114	2 133
526 226	392 880	133 346		(2 769)
77 494	41 796	35 698	34	12 867
603 720	434 676	169 044		10 098

SOCIÉTÉS FRATERNELLES

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Note		Primes directes réalisées $	Indemnités et paiements aux titulaires de polices $
	ONTARIO		
	Guaranteed Funeral Deposits of Ontario (Fraternal)	24 459	22 007
	Société d'Assurance-vie des Enseignantes et Enseignants (fraternelle), La	7 421	4 164
30	Toronto Police Widows' and Orphans' Fund	1 579	1 579
		33 459	27 750
	FÉDÉRAL		
	Association Bénévole des Fils de l'Écosse, L'	111	268
	Association canadienne des professionnels de la vente, L'	711	519
	Association de Secours Mutuels des Travailleurs du Canada	30	121
	Canadian Slovak League	15	890
	Fondation d'Entraide de la Grande Lodge d'Orange de l'Amérique Britannique	867	1 095
	Lutheran Life Insurance Society of Canada	12 705	18 301
	Ordre des Italo-Canadiens, L'	0	62
	Ordre Indépendant des Forestiers, L'	17 302	22 462
	Société de secours mutuels des Slovaques du Canada, La	31	129
	Société Fraternelle ACTRA, La	848	777
	Ukrainian Fraternal Society of Canada	36	77
	Ukrainian Mutual Benefit Association of St. Nicholas of Canada	6	18
		32 662	44 719
	SUCCURSALES		
	ACA Assurance	1 047	410
	Association des Voyageurs de Commerce d'Amérique	133	70
	Chevaliers de Colomb	75 963	28 199
	Conseil Suprême de l'Arcane Royal, Le	130	69
	Croatian Catholic Union of U.S.A. and Canada	11	17
31	First Catholic Slovak Ladies Association of The U.S.A., The	0	0
32	Serb National Federation	0	0
	Société d'Assurance-vie des Femmes, La	239	370
	Société Ukrainienne Fraternelle de Secours Mutuels	364	345
	Ukrainian Fraternal Association of America	31	43
32	Ukrainian National Aid Association of America	0	0

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Bénéfice net/ (perte nette) $
169 303	168 595	708	(161)
26 597	22 612	3 985	(166)
47 517	38 817	8 700	615
243 417	**230 024**	**13 393**	**288**
11 349	9 337	2 012	138
28 975	20 640	8 335	(240)
3 475	3 238	237	(200)
537	126	411	594
20 677	18 254	2 423	100
307 230	275 888	31 342	1 084
1 469	919	550	44
5 859 242	4 496 169	1 363 073	(49 495)
2 454	2 230	224	(544)
52 064	34 838	17 226	(567)
6 949	5 866	1 083	36
5 002	3 873	1 129	(131)
6 299 423	**4 871 378**	**1 428 045**	**(49 181)**
20 461	16 615	3 846	(195)
4 008	2 100	1 908	148
1 093 825	927 441	166 384	10 036
11 359	4 893	6 466	277
730	424	306	24
0	0	0	0
0	0	0	0
11 109	8 496	2 613	506
9 397	8 580	817	(574)
4 724	2 316	2 408	220
0	0	0	0

SOCIÉTÉS FRATERNELLES

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice terminé le 31 décembre 2002 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Note		Primes directes réalisées $	Indemnités et paiements aux titulaires de polices $
	SUCCURSALES cont.		
	Ukrainian National Association	76	144
		78 036	29 667
	Total	144 157	102 136

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif $	Total du passif $	Excédent de l'actif par rapport au passif $	Bénéfice net/ (perte nette) $
16 036	6 488	9 568	653
1 171 669	977 353	194 316	11 095
7 714 509	6 078 755	1 635 754	(37 798)

Ontario

Notes relatives au sommaire financier

1 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de la Canadian Millers Mutual Insurance Company. La liquidation de la compagnie a été ordonnée à compter du 13 décembre 2001.

2Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de la Markham General Insurance Company. La liquidation de la compagnie a été ordonnée à compter du 24 juillet 2002.

3La Sécurité, assurances générales inc. a transféré ses activités à La Personnelle, Compagnie d'Assurance du Canada, en août 2002 et a demandé que son permis en Ontario soit annulé.

4L'ancien nom de la société Assurance ACE, INA est CIGNA du Canada Compagnie d'assurance.

5Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de la Compagnie de Cautionnement Alta. La compagnie a été mise en liquidation en juillet 2001.

6La Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada et la Chieftain Insurance Company ont fusionné sous le nom de la Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada.

7L'ancien nom de la Compagnie d'assurance ING du Canada est La Compagnie d'Assurance d'Halifax. La société a changé de nom le 3 janvier 2002. Le 12 août 2002, ING Wellington Compagnie d'Assurance, Le Groupe Commerce Compagnie d'Assurances et la Compagnie d'assurance ING du Canada ont fusionné sous le nom la Compagnie d'assurance ING du Canada.

8L'ancien nom de La Personnelle, Compagnie d'Assurance, est La Personnelle, Compagnie d'Assurance du Canada.

9 L'ancien nom de la Primmum compagnie d'assurance est Canada-Vie, Compagnie d'Assurances Générales.

10 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 pour la Aegon Insurance Company (U.K.) Limited. La compagnie a cessé ses activités à compter du 7 février 2003.

11 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 pour la Balboa Insurance Company. La compagnie est inactive depuis le 13 décembre 2002.

12 L'ancien nom de la Combined Specialty Insurance Company est la Virginia Surety Company, Inc.

13 L'ancien nom de la Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau est la Société d'Assurance Mutuelle des Employeurs de Wausau.

14 L'ancien nom de la société Assurances Sompo du Japon Inc. est la Yasuda Fire & Marine Insurance Company Limited.

15 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de la Compagnie d'Assurance-vie La Sécurité. Leurs activités ont été transférées à la Co-Operators, Compagnie d'Assurance-vie.

16 L'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne inc. et L'Impériale, compagnie d'assurance-vie ont fusionné sous le nom de Desjardins Sécurité Financière, Compagnie d'Assurance Vie.

17 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de Clarica, Compagnie d'Assurance sur la Vie. Cette société a fusionné avec la Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-vie, le 9 janvier 2003.

18 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de la ConfédérationCompagnie d'Assurance-vie. Cette société est en cours de liquidation en vertu des dispositions de la Loi sur les liquidations.

19 L'Empire, Compagnie d'Assurance-vie, et Concordia compagnie d'assurance-vie ont fusionné sous le nom de la Empire Life Insurance Company.

20 L'ancien nom de la Manuvie Canada Ltée est Zurich du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie.

21 Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurance-vie et La Maritime Compagnie d'Assurance-vie ont fusionné sous le nom de La Maritime Compagnie d'Assurance-vie.

22 La Compagnie d'Assurance-vie Toronto Mutuelle et la Western Compagnie d'Assurance-vie ont fusionné sous le nom de L'Unité-vie du Canada

23 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de La Balboa, Compagnie d'Assurance-vie. Cette société est inactive depuis le 13 décembre 2002.

24 L'ancien nom de la Phoenix Life Insurance Company est la Phoenix Home Life Mutual Insurance Company.

25 L'ancien nom de la Stonebridge Compagnie d'assurance-vie est la J.C. Penny Life Insurance Company.

26 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de l'Odyssey, Société Canadienne de Réassurance. Cette société est inactive depuis le 2 décembre 2002.

27 L'ancien nom de la Compagnie de réassurance Suecia est la Trygg-Hansa Reinsurance Company of Canada.

28 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de Life Reassurance Corporation of America. Cette société a conclu des accords de novation avec la Suisse de Réassurances Vie et Santé Canada.

29 L'ancien nom de la Seaton Insurance Company est la Unigard Security Insurance Company.

30 L'ancien nom du Toronto Police Widows and Orphans Fund est le Metropolitan Toronto Police Widows' and Orphans Fund.

31 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de la First Catholic Slovak Ladies Association of the U.S.A. Cette société est en cours de liquidation.

32 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de la Serb National Federation. Cette société est en cours de liquidation.

33 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2002 au sujet de la Ukrainian National Aid Association of America. Cette société est en cours de liquidation.